

Etat des lieux de la gestion différenciée des espaces verts en Nord-Pas-de-Calais

Bilan 2013

Sommaire

Introduction.....	4
1- Contexte et définition de l'objet de l'étude : intérêts et objectifs	6
2- Méthodologie de l'enquête.....	8
2.1. <i>Choix de la méthode : l'enquête par sondage</i>	8
2.2. <i>Choix de la population</i>	8
2.3. <i>Construction du questionnaire</i>	9
2.4. <i>Conditions de réalisation de l'enquête</i>	10
3- Résultats et analyses de l'enquête.....	11
3.1. <i>Représentativité et répartition des résultats</i>	11
3.2. <i>Analyse des résultats</i>	12
A- Typologie des espaces verts	12
B- Pratiques de gestion des espaces verts.....	13
C- Pratiques d'utilisation des pesticides et politique de gestion de l'eau	27
D- Formation du personnel technique espaces verts	39
E- Prise en compte de la biodiversité	41
F- Communication	45
Annexes	52

Remerciements

Avant toutes choses, nous tenions à remercier l'ensemble des collectivités et des personnes qui nous ont permis de mener à bien cette étude.

Nous apportons tous nos remerciements aux communes de la région Nord-Pas-de-Calais et à leurs représentants sans qui les analyses développées tout au long de cette étude n'auraient pu être possibles.

Introduction

La région Nord-Pas-de-Calais représente certainement l'un des territoires français où la mise en application des principes de la gestion différenciée s'est la plus généralisée ces dernières années. Cela s'explique certainement par la chaîne de réactions suivante :

- une prise de conscience générale relativement ancienne du fait que l'urbanisation galopante et les méthodes de gestion des espaces verts qui les accompagnent contribuent largement à la dégradation de l'environnement régional ;
- l'émergence de villes pionnières qui ont commencé à réfléchir aux moyens permettant de limiter ces nuisances ;
- la mise en œuvre d'une politique environnementale volontariste s'appuyant largement sur le monde associatif et ses réseaux ;
- une diffusion massive de l'information et un accompagnement des collectivités qui n'a cessé de croître depuis lors.

La Mission Gestion Différenciée (MGD), créée en 1999, a activement contribué à l'effort de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire : création et diffusion d'outils, organisation de journées de rencontre, valorisation des expériences, conseils, animation d'un site internet, mise à disposition d'une exposition... de nombreuses pistes ont été explorées.

Une première enquête bilan, menée en 2007, montrait ainsi que le recours à diverses techniques de gestion alternatives avait tendance à augmenter (désherbage thermique, fleurissement par semis...), mais que de multiples à priori subsistaient encore autour de la gestion différenciée.

Six ans plus tard, nous avons souhaité réaliser un nouvel état des lieux de la gestion différenciée afin de mieux cerner l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts en région. Cette étude a été menée au moyen d'une enquête statistique sous la forme d'un questionnaire envoyé à un échantillon représentatif de communes de la région.

Après avoir exposé l'objectif et la méthodologie de l'enquête, nous vous présenterons l'analyse et les résultats de l'étude.

1- Contexte et définition de l'objet de l'étude : intérêts et objectifs

Le besoin d'une évaluation

Dans toute action, la réalisation d'une évaluation est primordiale : c'est le moment où l'on peut à la fois vérifier l'efficacité de son action, et quantifier sa portée.

Pour offrir un pendant à l'enquête de 2007, la Mission Gestion Différenciée propose de réaliser une nouvelle enquête aux objectifs multiples :

- vérifier que la compréhension du concept de gestion différenciée des espaces verts s'est effectivement améliorée, à tous les niveaux (élus et techniciens) ;
- obtenir une idée plus précise du nombre et de la typologie des collectivités ayant mis en œuvre ce type de gestion ;
- déterminer la nature et la portée des diverses actions mises en œuvre ;
- repérer les niveaux d'actions les plus efficaces en termes de mise en œuvre et d'accompagnement des collectivités.

Implicitement, il s'agit donc d'évaluer un « travail collectif » auquel la Mission Gestion Différenciée a largement participé.

La nécessité d'une évolution

La multiplication des réseaux associatifs et professionnels, l'évolution des moyens de communication, la volonté générale de mieux prendre en considération l'environnement... tout cela contribue à l'efficacité de la diffusion des informations relatives à la gestion différenciée. De fait, la mission de sensibilisation longtemps portée par la Mission Gestion Différenciée semble devoir progressivement ralentir ; il est donc primordial pour celle-ci de pouvoir évoluer.

En effet, la phase de mise en pratique des principes de gestion différenciée devrait logiquement s'accompagner de nouveaux défis : comment encourager et accompagner les petites collectivités ? Quelles sont les attentes des techniciens en termes d'évaluation ? Comment engager les nouvelles méthodes de gestion dans la durée... ? La Mission Gestion Différenciée souhaite donc utiliser l'enquête pour chercher à identifier les attentes de demain, et réfléchir dès maintenant à des propositions d'actions.

L'utilisation des produits phytosanitaires en région

L'enquête de 2012-2013 aura aussi pour but de dresser un bilan régional des pratiques de désherbage en zone non-agricole, et de mesurer le degré de réceptivité des collectivités aux différents outils élaborés régionalement de manière à atteindre les objectifs fixés par le plan Ecophyto 2018.

En effet, l'objectif d'une réduction de l'ordre de 50% du volume de produits phytosanitaires utilisés en France (y compris en zone non-agricole) dans le but d'améliorer la qualité de l'eau constitue l'un des axes forts du Grenelle de l'Environnement. Dans le but d'atteindre cet objectif ambitieux, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais encouragent, au travers de la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les collectivités régionales à modifier leurs pratiques de désherbage. Les encouragements sont d'autant plus forts lorsque les territoires incluent des zones prioritaires quant à la ressource en eau.

Le panel des techniques alternatives semble actuellement mieux connu par les professionnels des espaces verts, mais encore largement mal ou sous-utilisé. L'un des axes de recherches de l'enquête consistera donc à sonder les collectivités sur leur approche par rapport à cette thématique. Il s'agira, par exemple, d'évaluer l'état actuel des pratiques et de mesurer leurs éventuelles évolutions, d'appréhender les marges de progression ; mais aussi de relever les éventuels besoins et – peut-être – de définir un seuil critique en dessous duquel les techniques actuelles de sensibilisation restent inopérantes.

2- Méthodologie de l'enquête

2.1. Choix de la méthode : l'enquête par sondage

Au regard des objectifs définis et au vu des contraintes techniques et temporelles qu'impliquerait une méthode d'évaluation plus directe, la technique de l'enquête par sondage s'est avérée être la méthode la plus appropriée. L'enquête bilan de 2007 reposait sur le retour d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités de la région et complété par des entretiens téléphoniques. On peut supposer que les communes déjà engagées dans une démarche de gestion différenciée avaient préférentiellement répondu à cette étude et s'étaient donc vu surreprésentées. Pour éviter ce biais, nous avons choisi pour cette nouvelle étude de constituer un échantillon représentatif de communes.

2.2. Choix de la population

La population concernée par cette enquête est constituée des collectivités de la région. Une distinction a été opérée entre les grandes collectivités (plus de 10 000 habitants), les moyennes collectivités (entre 2 000 et 10 000 habitants) et les petites collectivités (moins de 2 000 habitants) qui présentent des caractéristiques distinctes en matière de gestion et d'entretien de leurs espaces verts. Deux méthodologies différentes ont été utilisées pour interroger ces 3 populations.

Selon l'INSEE, le Nord-Pas-de-Calais comprend 1545 collectivités, dont 81 grandes collectivités, 308 moyennes et 1156 petites (Données INSEE 2011).

La distinction entre grandes, moyennes et petites collectivités a été opérée suite à la formulation des hypothèses suivantes :

- Les grandes collectivités ont une superficie d'espaces verts importante à gérer. Elles disposent généralement de davantage de moyens humains et techniques permettant de mettre en œuvre la gestion différenciée que les moyennes et petites collectivités. Leurs pratiques de gestion différenciée sont plus abouties et méritent d'être étudiées de manière approfondie.
- Les moyennes collectivités présentent des typologies variables. Certaines semblent très avancées en matière de gestion différenciée, d'autres moins.
- Au vu du nombre important de petites collectivités dans la Région, il existe au sein de ce groupe un réel enjeu. Pourtant, on constate que ces collectivités pratiquent peu voire pas du tout la gestion différenciée. Cela peut s'expliquer en partie par la superficie réduite d'espaces verts et les moyens humains et techniques limités que présentent les petites collectivités.

Au vu de du nombre réduit de grandes collectivités (81) et étant donné qu'il s'agit du groupe dont les pratiques de gestion différenciée sont les plus avancées, il a été décidé de sonder l'ensemble du groupe. Au vu du nombre élevé de collectivités comprises dans le groupe des moyennes (308) et petites collectivités (1156), il a été décidé de définir pour ces 2 groupes des populations échantillon constituées de manière aléatoire. Afin de pouvoir prétendre à des résultats représentatifs, il a été calculé que la taille de l'échantillon des moyennes collectivités devait être de 73 communes et celui des petites collectivités de 89 communes.

Afin d'éviter une surreprésentation des communes déjà engagées dans une politique de gestion différenciée, il a été décidé de limiter dans un premier temps le nombre d'envoi de questionnaires à la taille de l'échantillon et de procéder à diverses relances afin d'obtenir un taux de réponse proche des 100%.

Malgré les nombreuses relances effectuées auprès des communes, il n'a pas été possible d'atteindre un tel taux de réponse. Un nouvel envoi de questionnaires auprès de 100 moyennes et 150 petites collectivités a donc été nécessaire pour permettre d'obtenir des données pour les échantillons représentatifs définis.

2.3. Construction du questionnaire

Deux questionnaires distincts ont été rédigés. Le premier a été adressé aux grandes et moyennes collectivités (*annexe 1*), ayant a priori une meilleure connaissance de la gestion différenciée et étant plus avancées dans leurs pratiques. L'autre, plus simplifié, a été adressé aux petites collectivités (*annexe 2*). Au vu de leurs spécificités, le niveau d'exigence en termes de pratiques de gestion différenciée vis-à-vis des petites collectivités ne peut en effet être identique à celui des 2 autres groupes.

Un courrier d'accompagnement a été adressé à l'ensemble des collectivités interrogées afin de leur expliquer le contexte et l'objectif de l'étude (*annexe 3*).

La construction des questionnaires s'est faite en 3 temps :

- 1^{re} phase de rédaction et 1^{re} étape de validation par l'association Nord Nature Chico Mendès
- Consultation de différents partenaires afin de récolter leurs suggestions d'amélioration du questionnaire
- Nouvelle phase de rédaction en tenant compte des modifications proposées, 2^e étape de validation par l'association

Le questionnaire adressé aux grandes et moyennes collectivités se décompose de la manière suivante :

- **Un titre** : la gestion différenciée des espaces verts dans les communes du Nord-Pas-de-Calais
- Un encadré « **fiche d'identité de la commune** ». On y retrouve le nom de la commune, ses coordonnées téléphoniques, l'adresse de son site Internet, la superficie approximative d'espaces verts, le nombre de personnes affectées à la gestion et à l'entretien des espaces verts, le nom et la fonction de l'interlocuteur ainsi que ses coordonnées téléphoniques et mail.

Le questionnaire à proprement parlé est composé de 6 sous-parties :

- **la typologie des espaces verts de la commune** : elle doit permettre de définir le patrimoine vert de chaque collectivité. Le questionnaire s'appuie sur la typologie de l'Association des ingénieurs territoriaux de France.
- **les pratiques de gestion des espaces verts** : cette partie doit permettre de déterminer le profil de « pratiques espaces verts » de la commune (gestion différenciée ou pas, techniques de végétalisation et de fleurissement, techniques de gestion et d'entretien, existence ou non d'un plan de gestion des espaces verts et du patrimoine arboré, besoins d'accompagnement).
- **les pratiques d'utilisation des pesticides et la politique de gestion de l'eau** : cette partie a pour objectif de déterminer l'évolution des pratiques de désherbage et de préservation de la

ressource en eau au niveau régional (formation des agents ou non à l'utilisation des pesticides, existence ou non d'un plan de désherbage, signataire ou non de la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau).

- **la formation du personnel technique Espaces Verts** : il s'agit ici de déterminer le profil de formation et les besoins en formation du personnel techniques Espaces Verts.
- **la prise en compte de la biodiversité** : cette partie vise définir la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la collectivité (inventaire ou diagnostic écologique ou non, suivi régulier ou non de la biodiversité, programmes de protection d'espèces protégées menacées)
- **la communication** : cette partie doit permettre de déterminer quelles techniques de communication sont déployées par les collectivités sur la thématique espaces verts et quelle influence cela peut avoir sur la perception de la gestion différenciée (perception de la gestion différenciée, outils de communication utilisés, participation à des journées de campagne sur la protection de l'environnement, actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité).

Le questionnaire adressé aux petites collectivités a été quelque peu allégé. Il comprend le **titre** et l'encadré « **fiche d'identité de la commune** ». Il se compose ensuite des 3 sous-parties :

- **pratiques d'utilisation des pesticides et politique de gestion de l'eau**
- **pratiques de gestion des espaces verts**
- **communication**

2.4. Conditions de réalisation de l'enquête

L'enquête a été réalisée entre septembre 2012 et septembre 2014.

Les questionnaires d'enquête ont été rédigés en septembre-octobre 2012.

Un questionnaire d'enquête a été adressé à l'ensemble des grandes collectivités de la Région ainsi qu'aux échantillons définis dans les groupes des moyennes et petites collectivités dans le courant du mois d'octobre 2012. Différentes relances téléphoniques et mail ont ensuite été réalisées auprès des collectivités entre janvier et avril 2013. Fin avril 2013, respectivement 58, 40 et 45 questionnaires de grandes, moyennes et petites collectivités avaient pu être récupérés.

En mai 2013, au vu du faible taux de réponse obtenu dans les groupes des moyennes (40/73) et petites collectivités (45/89), il a été décidé de définir 2 nouveaux échantillons au sein de ces populations. Un questionnaire d'enquête a été adressé à 100 nouvelles moyennes et 150 nouvelles petites collectivités sélectionnées de manière aléatoire au sein de la population mère (hors collectivités déjà interrogées dans le cadre des premiers échantillons). Des relances téléphoniques et mails ont ensuite été effectuées entre juin et décembre 2013.

L'analyse des données collectées s'est déroulée en 2014.

3- Résultats et analyses de l'enquête

3.1. Représentativité et répartition des résultats

L'enquête auprès des communes a été lancée le 15 octobre 2012 et arrêtée le 15 août 2013. Au terme de cette enquête, nous avons récolté 58 réponses de grandes communes, 82 réponses de moyennes communes et 88 réponses de petites communes.

Nous avons obtenu un taux de réponse de 71,6% (58/81) pour les grandes communes. Ce taux de réponse élevé laisse à penser que le panel des réponses sera suffisamment varié et permettra de tirer des conclusions les plus proches possibles de la réalité du terrain.

La répartition régionale des communes est la suivante :

Département	Nombre de grandes communes		Fréquence	
	Etude	Total	Etude	Total
Nord	40	53	69%	65%
Pas-de-Calais	18	28	31%	35%
Total Région	58	81		

Département	Nombre de moyennes communes		Fréquence	
	Etude	Total	Etude	Total
Nord	44	185	54%	60%
Pas-de-Calais	38	123	46%	40%
Total Région	82	308		

Département	Nombre de petites communes		Fréquence	
	Etude	Total	Etude	Total
Nord	38	412	43%	36%
Pas-de-Calais	50	744	57%	64%
Total Région	88	1156		

Il existe donc une légère différence entre la répartition régionale des communes "réponses" et la répartition régionale réelle. 69% des grandes communes répondantes se situent dans le département du Nord et 31% dans le Pas-de-Calais. La répartition régionale réelle des grandes communes est de 65% pour le Nord et de 35% pour le Pas-de-Calais. On note donc un écart de 4% en faveur du département du Nord. Au niveau des moyennes communes, on remarque un écart de 6% entre la répartition régionale des communes « réponses » et la répartition régionale réelle. Les communes répondantes sont situées à 46% dans le Pas-de-Calais alors que leur fréquence réelle est de 40%. Dans la catégorie des petites communes, ce sont les communes du Nord qui sont quelque peu surreprésentées. 43% des communes « réponses » proviennent de ce département alors que leur fréquence réelle est de 36%.

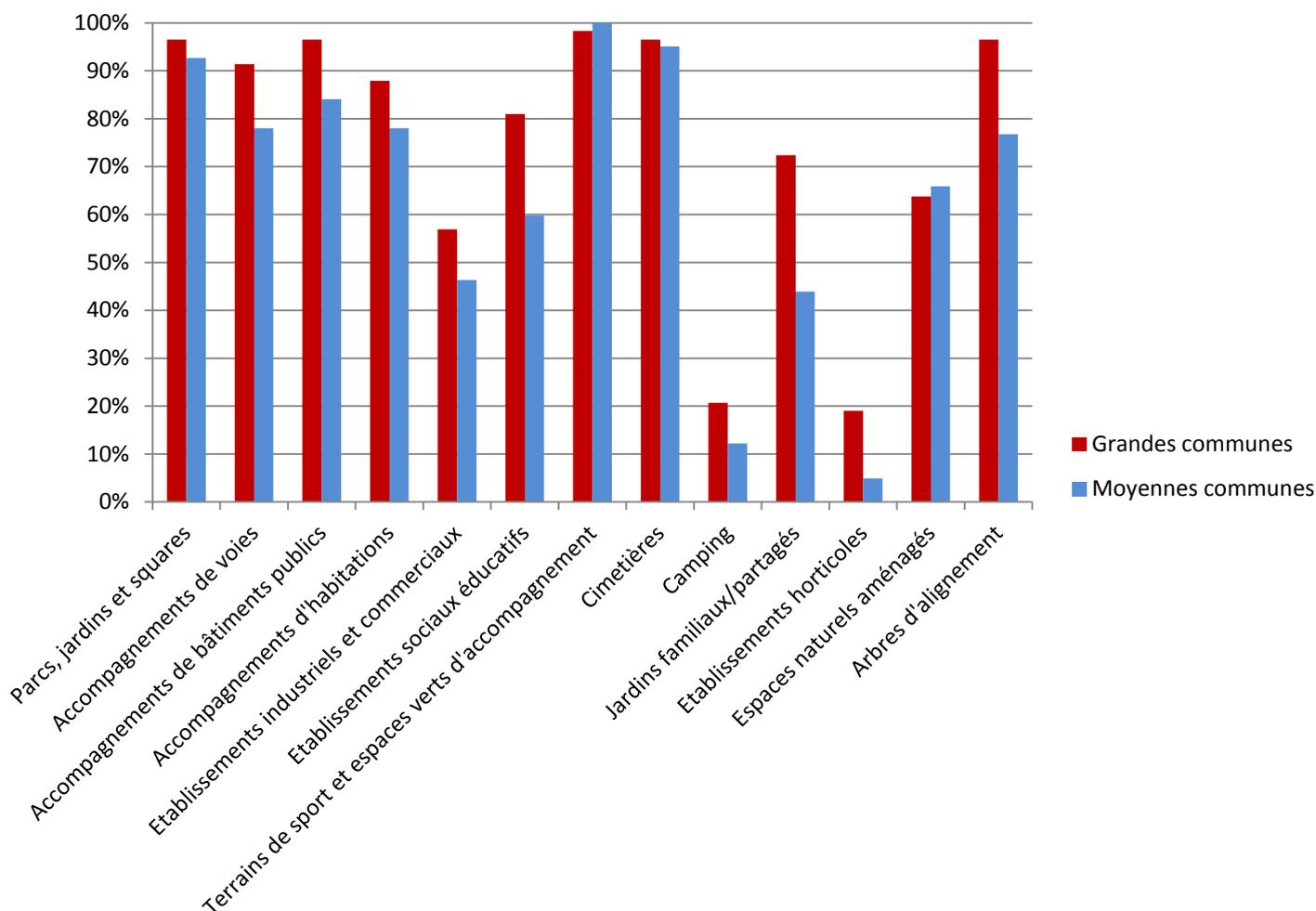
3.2. Analyse des résultats

La partie suivante s'attache à présenter et analyser les résultats du questionnaire.

A- Typologie des espaces verts

Les typologies d'espaces verts présentes dans les grandes et moyennes communes ont été relevées afin d'avoir une vue d'ensemble de la composition des communes.

Typologie des espaces verts

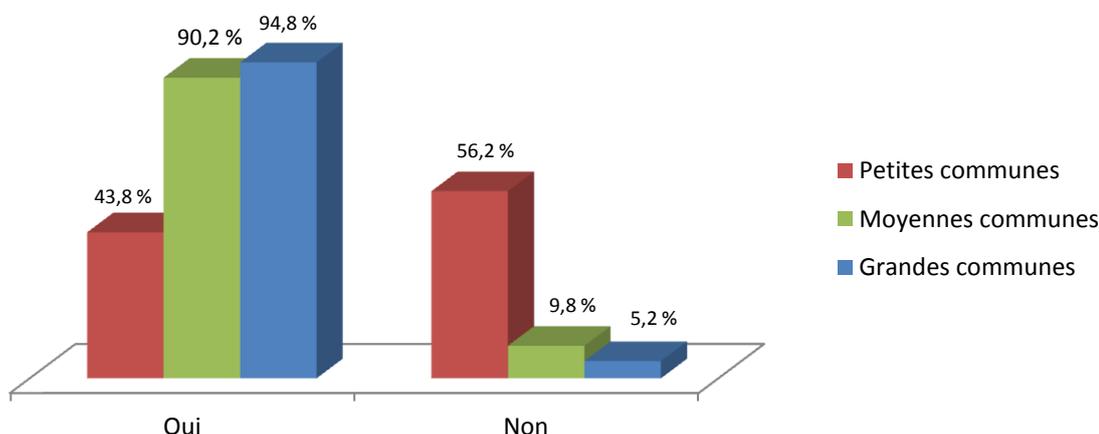


De manière générale, tous les types d'espaces verts sont retrouvés dans au moins une grande et une moyenne commune de la région. Cependant, certaines typologies semblent plus récurrentes que d'autres. En effet, les campings et établissement horticoles se retrouvent très peu contrairement aux parcs, jardins, squares et cimetières par exemple. Certaines typologies ont une fréquence de présence très différente entre les grandes et moyennes communes, telles que les jardins familiaux/partagés ou encore les établissements sociaux éducatifs.

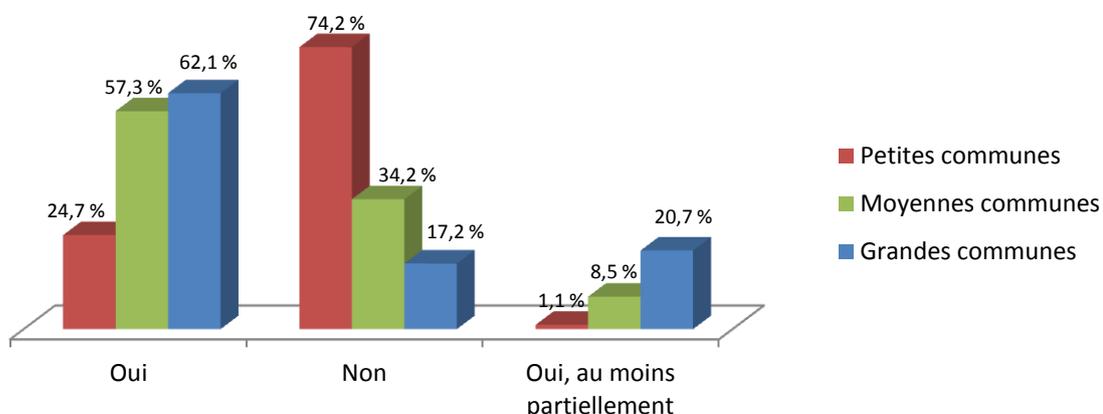
B- Pratiques de gestion des espaces verts

B-1- Connaissance et pratique de la gestion différenciée

Connaissance du concept de gestion différenciée



Pratique de la gestion différenciée dans les espaces verts



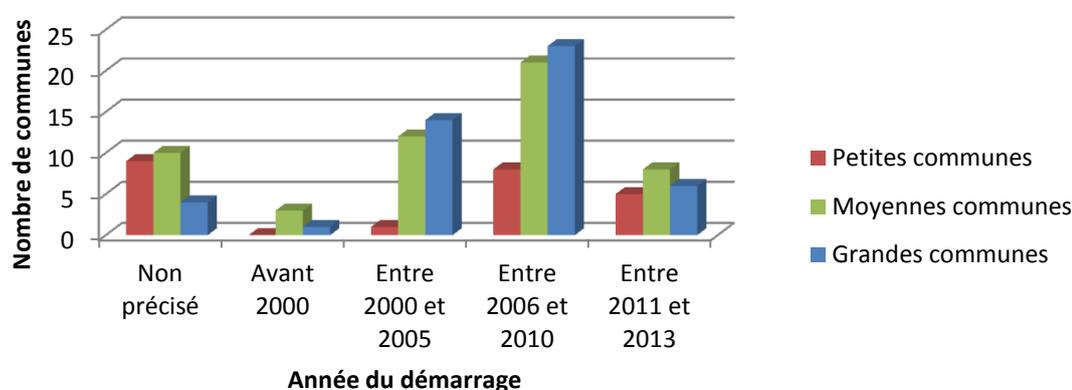
Le concept de gestion différenciée est très bien connu des moyennes et grandes collectivités. Il est moins connu des petites collectivités. Lors de la précédente étude réalisée en 2007, 46,7% des communes toutes catégories confondues disaient connaître ce concept contre 76,2% actuellement. De plus, comme cela a déjà été évoqué précédemment, il est fort probable que dans l'étude de 2007, les communes ayant engagé une démarche de gestion différenciée aient été surreprésentées. La connaissance du concept a donc fortement progressé.

En 2007, 35,3% des communes toutes catégories confondues pratiquaient la gestion différenciée. Aujourd'hui, elles sont 58,1% à la mettre en œuvre au moins partiellement. La pratique de la gestion différenciée est plus répandue dans les grandes communes (82,8%) que dans les moyennes (65,8%) et

les petites (25,8%). Il faut également souligner que la citation « oui, au moins partiellement » ne figurait pas dans le questionnaire. Nous l'avons ajoutée au vu du nombre de communes ayant annoté le questionnaire à la main pour nous signifier que la gestion différenciée était en test ou en cours de déploiement sur le territoire communal. Il est donc fort probable que des communes ayant répondu « oui » à la question se référant à la pratique de la gestion différenciée ne la pratiquent en réalité que sur une partie de leur territoire.

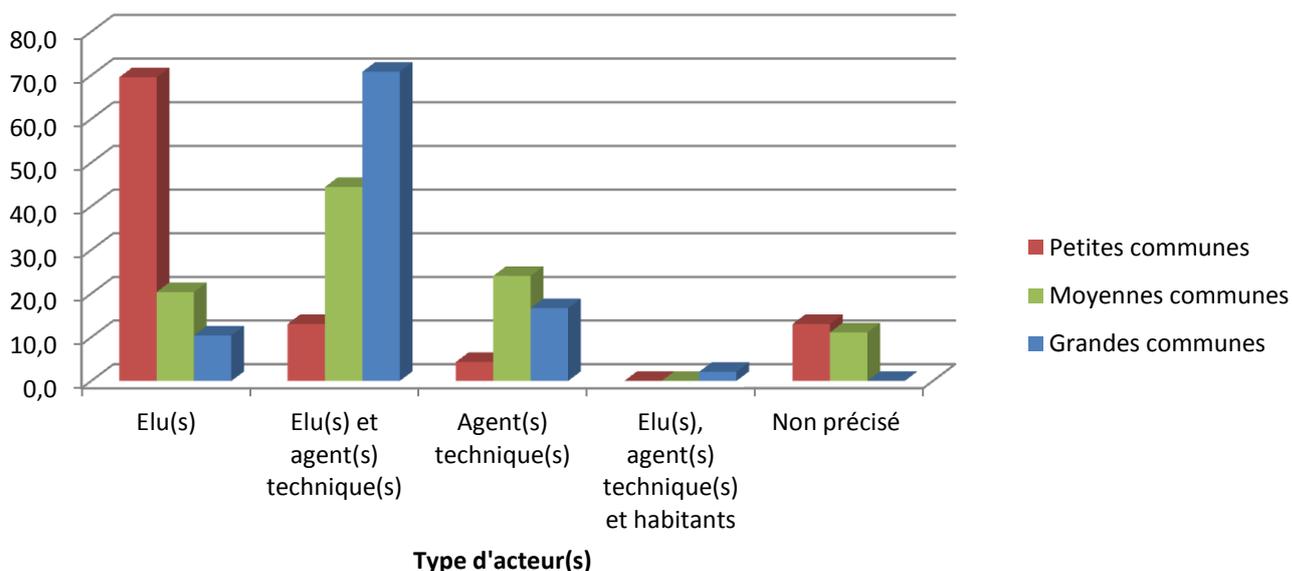
En croisant ces 2 informations (connaissance et pratique), on peut affirmer que 68,7% des communes qui connaissent la gestion différenciée la pratiquent au moins partiellement, soit près de 7 communes sur 10. 87,2% des grandes communes qui connaissent la gestion différenciée la pratiquent, contre 72,9% chez les moyennes communes et 46,15% chez les petites.

Date de démarrage de la gestion différenciée



Quelques communes (Grande-Synthe, Armbouts-Cappel, Brebières et Quesnoy-sur-Deûle) déclarent avoir mis en place la gestion différenciée dès les années 90. Mais la pratique de la gestion différenciée s'est surtout répandue dans les années 2000. Entre 2000 et 2005, plusieurs grandes et moyennes communes ont mis en place ce mode de gestion. Entre 2006 et 2010, on observe un véritable boom du nombre de grandes et moyennes communes ayant adopté la gestion différenciée. Les petites communes commencent elles aussi à s'engager dans cette voie. La période 2011-2013 semble confirmer cette progression.

Instigateur(s) de la démarche



Dans les grandes et les moyennes communes, ce sont bien souvent les élus et les agents techniques qui, en concertation, choisissent de mettre en œuvre une démarche de gestion différenciée. Dans les plus petites communes, ce sont essentiellement les élus qui sont à l'origine de cette démarche. Dans cette catégorie de communes, il n'y a la plupart du temps pas de service espaces verts à proprement parler et parfois pas d'agent technique affecté à la gestion et à l'entretien des espaces verts.

B-2- Raisons de la non pratique de la gestion différenciée

Les communes ayant indiqué qu'elles ne pratiquaient pas la gestion différenciée ont été invitées à préciser les raisons pour lesquelles elles ne mettaient pas en place ce type de gestion.

Raisons de la non pratique de la Gestion Différenciée	Grandes communes		Moyennes communes		Petites communes	
	Nombre de citations	Fréquence	Nombre de citations	Fréquence	Nombre de citations	Fréquence
Manque de moyens humains	5	50 %	14	50 %	36	54 %
Manque de moyens matériels	2	20 %	7	25 %	24	36 %
Manque de moyens financiers	2	20 %	7	25 %	25	37,5 %
Manque d'information	4	40 %	6	21,4 %	29	43,5 %
Manque de formation	3	30 %	15	53,6 %	20	30 %
Essai avorté	2	20 %	3	10,7 %	0	0 %
Gestion Différenciée en cours de réflexion	4	40 %	8	28,6 %	4	6 %
Autres méthodes privilégiées	0	0 %	2	7,1 %	2	3 %
Autres	0	0 %	1	3,6 %	4	6 %

L'étude montre que le frein majeur à la mise en place de la gestion différenciée reste le manque de moyens humains. Cette raison est évoquée respectivement par 50% des grandes communes, 50% des moyennes communes et 54% des petites communes. Le manque d'informations et de formation font également partie des raisons les plus fréquemment citées par les communes. 40% des grandes communes, 21,4% des moyennes communes et 43,5% des petites communes disent manquer d'information. 30% des grandes communes, 53,6% des moyennes communes et 30% des petites communes manquent de formation. Notons également que 40% des grandes communes et 28,6% des moyennes communes réfléchissent à la mise en place de la gestion différenciée. Le nombre de grandes communes ayant précisé les raisons de la non pratique de la gestion différenciée est très faible (10/58) étant donné que la plupart des communes de cette catégorie ont mis en place ce mode de gestion. Les chiffres évoqués ci-dessus doivent donc être relativisés au vu de la faible taille de l'échantillon.

La gestion différenciée vise une optimisation des pratiques et tient compte des moyens humains disponibles. Elle ne nécessite donc pas forcément de moyens humains supplémentaires. Certains espaces font l'objet d'un entretien plus soigné (entrées de ville, abords de mairie, etc.) tandis que d'autres sont gérés plus naturellement. La gestion naturelle permet d'économiser du temps qui pourra être mis à profit pour l'entretien des espaces en gestion plus soignée. De nombreuses communes ne sont pas conscientes de cela. Il y a donc lieu d'insister davantage auprès d'elles sur cette notion d'optimisation des pratiques. Démontrer par l'exemple en organisant des visites de communes engagées dans la démarche sans augmentation d'effectifs pourrait être un bon moyen de convaincre les réticents.

Les manques d'informations et de formation évoqués par les communes indiquent qu'il subsiste un manque de connaissance de la gestion différenciée. De nombreux outils d'information et de sensibilisation ont été créés ces dernières années, que ça soit par la Mission Gestion Différenciée ou par d'autres acteurs régionaux, contribuant à la connaissance et à la diffusion des pratiques. Mais il reste un effort à fournir pour toucher les grandes et moyennes communes qui ne sont pas encore engagées et la demande est particulièrement forte du côté des petites communes. Les supports d'information et de communication existants ont pour la plupart été réalisés sur base des expériences de grandes et moyennes communes, qui furent les premières à s'engager. Ces expériences ne sont pas toujours adaptées à la taille (espaces verts plus petits et moins nombreux) et aux moyens dont disposent les petites communes. Il serait intéressant de développer des supports de communication spécifiques pour ces communes. La demande semble forte en ce qui concerne l'organisation de formations, ce qui pourrait constituer un axe de développement de la Mission Gestion Différenciée.

Les autres raisons évoquées pour expliquer la non pratique de la gestion différenciée avaient trait au manque de motivation ou à la taille des espaces verts (manque d'espaces plantés, espaces verts non conséquents et peu de surfaces à traiter).

Le niveau de connaissance de la gestion différenciée s'est nettement amélioré ces dernières années et sa pratique s'est considérablement répandue. La gestion différenciée est le mode de gestion le plus usité dans les grandes et les moyennes collectivités. Les plus petites collectivités ont davantage de difficultés à franchir le pas mais on observe tout de même également une augmentation du nombre de communes en gestion différenciée dans cette catégorie. On note une progression du nombre de communes en gestion différenciée à partir de 2000 ; cette progression s'accroît encore davantage dans la seconde moitié de la décennie. Le binôme élus et agents techniques est bien souvent à

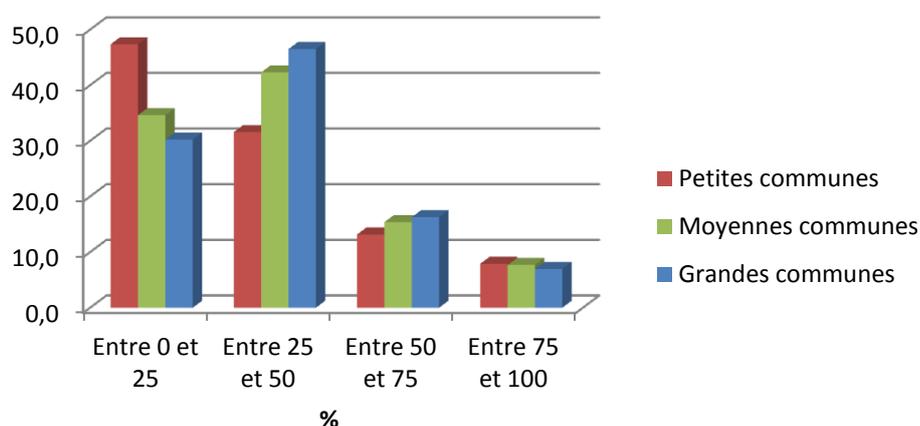
l'origine de la démarche. Le nombre de grandes et moyennes communes actuellement en réflexion par rapport à la mise en place de la gestion différenciée est encourageant et indique que la gestion différenciée continue sa progression dans ces catégories de communes. L'organisation plus régulière de visites de communes de toutes tailles déjà engagées dans une démarche de gestion différenciée, le développement d'outils de communication/sensibilisation spécifiques aux petites communes et la mise en place de cycles de formation pourraient constituer des axes de développement de la Mission Gestion Différenciée.

B-3- Les techniques de végétalisation et de fleurissement

Il nous faut tout d'abord signaler qu'un nombre important de communes (24% des grandes communes, 32,5% des moyennes communes et 47,9% des petites communes) n'ont pas pu nous indiquer la proportion de vivaces et d'annuelles présentes dans le fleurissement de la commune. Pour expliquer ces proportions élevées, on peut supposer que les répondants concernés ne disposaient pas de l'information au moment de répondre ou n'ont pas pris le temps d'analyser la liste des espèces plantées et les factures s'y référant. Cela peut également être révélateur d'un manque de qualification et de réflexion sur les types d'espèces plantées et leurs propriétés. Ce constat est très interpellant, surtout pour les petites communes où les communes non répondantes affleurent les 50%.

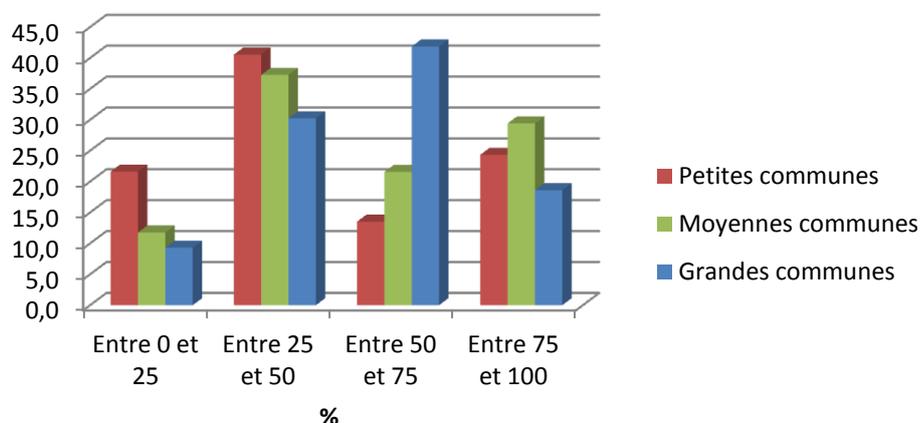
Dans les 2 graphiques suivants, nous avons pris le parti de ne tenir compte que des communes ayant précisé la part de vivaces et d'annuelles dans leur fleurissement.

% de vivaces dans le fleurissement



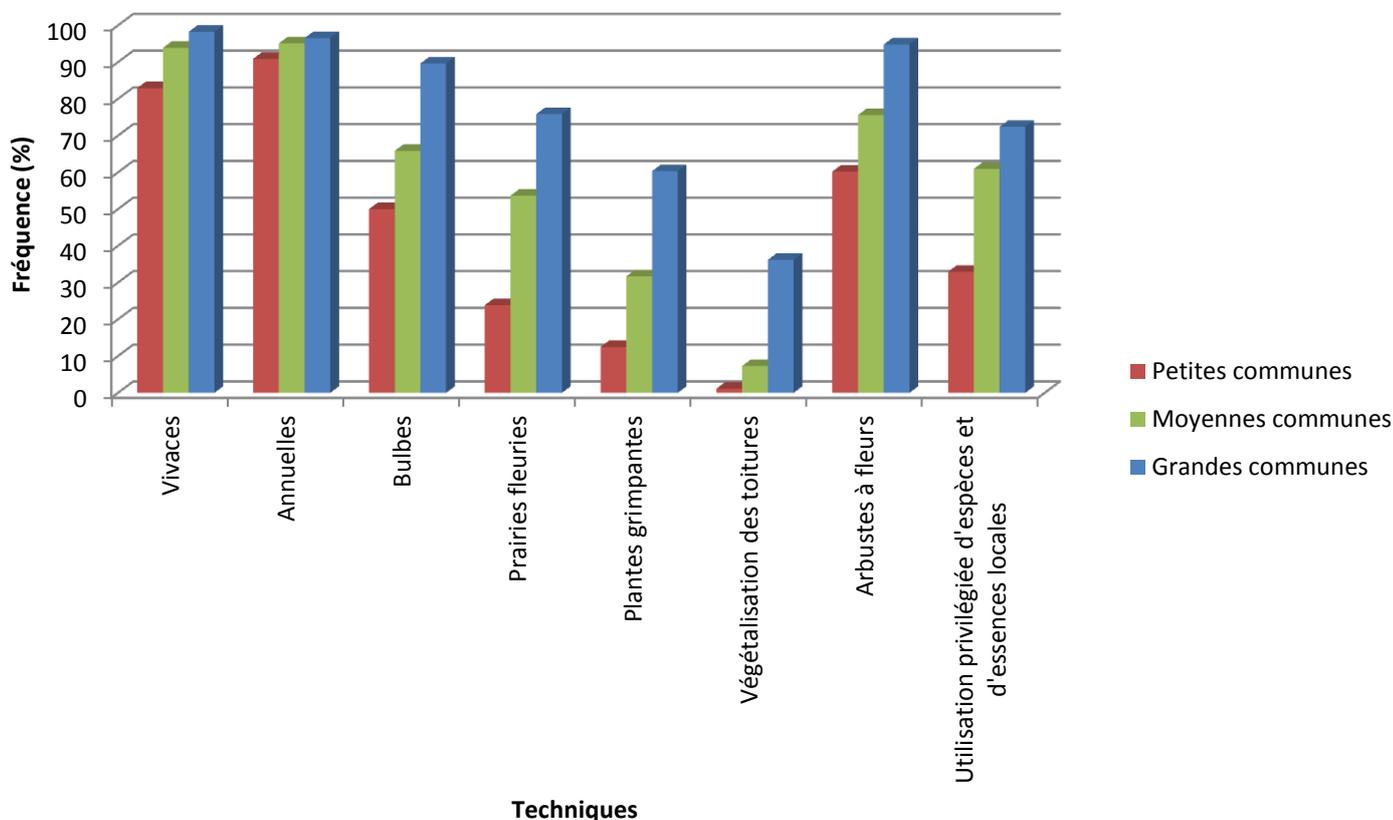
Les vivaces représentent entre 0 et 25% du fleurissement global de la commune dans 30,2% des grandes communes, 34,6% des moyennes communes et 47,4% des petites communes. Elles représentent entre 25 et 50% du fleurissement global dans 46,5% des grandes communes, 42,3% des moyennes communes et 31,6% des petites communes. Elles constituent plus de 50% du fleurissement global dans 23,3% des grandes communes, 23,1% des moyennes communes et 21,1% des petites communes.

% d'annuelles dans le fleurissement



En ce qui concerne les annuelles, elles représentent entre 0 et 25% du fleurissement global dans 9,3% des grandes communes, 11,7% des moyennes communes et 21,6% des petites communes. Elles représentent entre 25 et 50% du fleurissement global dans 30,2% des grandes communes, 37,3% des moyennes communes et 40,5% des petites communes. Elles constituent plus de 50% du fleurissement global dans 60,5% des grandes communes, 51% des moyennes communes et 37,8% des petites communes.

Techniques de végétalisation et de fleurissement



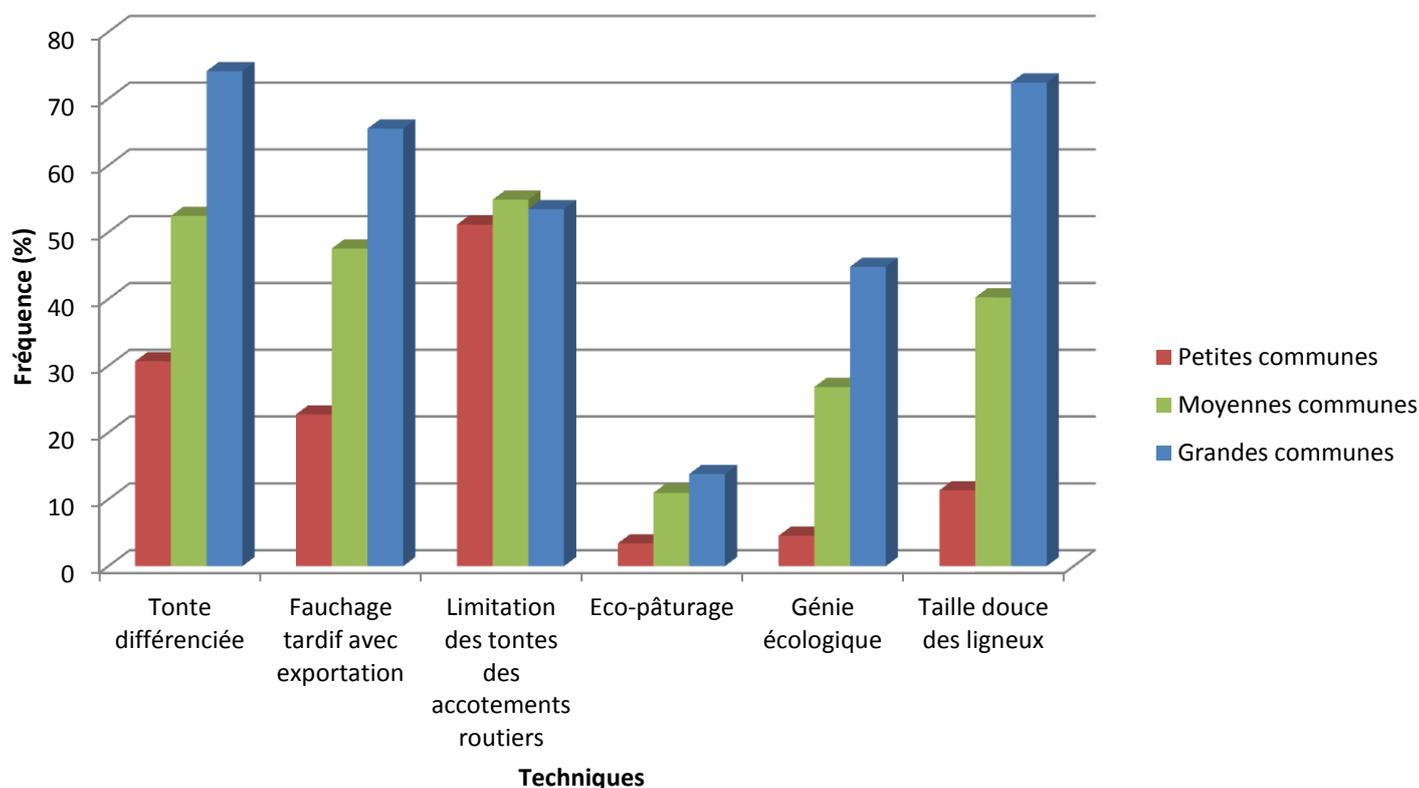
Les bulbes et les arbustes à fleurs sont également fréquemment employés. L'utilisation des prairies fleuries et des plantes grimpantes semble gagner en importance dans les grandes communes mais reste plus marginale dans les moyennes et petites communes. La végétalisation des toitures est une pratique peu usitée. Elle est mise en œuvre par 36% des grandes communes, 7% des moyennes communes et 1% des petites communes. Les grandes et les moyennes communes sont sensibles à l'origine des espèces et essences utilisées dans le fleurissement puisqu'elles sont respectivement 72% et 61% à dire privilégier les espèces et les essences locales. Comparativement à d'autres techniques, on notera que les petites communes sont également nombreuses (33% des communes répondantes) à privilégier les espèces et essences locales. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette forte proportion dans les petites communes : incompréhension de la formulation utilisée dans le questionnaire, plus grande sensibilité à l'origine des plantes dans les zones rurales ou influence positive du programme « Plantons le décor ».

Les grandes communes sont assez logiquement celles qui utilisent la plus grande diversité de techniques avec une moyenne de 6,1 techniques mises en œuvre par commune. Les moyennes et petites communes utilisent en moyenne respectivement 4,8 et 3,5 techniques différentes de végétalisation et de fleurissement.

Tous ces résultats confirment une bonne cohérence de l'étude. Les grandes communes sont logiquement celles qui appliquent le plus grand nombre de techniques de végétalisation et de fleurissement propres à la gestion différenciée et dans la plus forte proportion. Les petites communes constituent la catégorie de communes pour laquelle la marge de progression est la plus importante.

B-4- Les techniques de gestion et d'entretien

Techniques de gestion et d'entretien



Les techniques de gestion et d'entretien étudiées dans le cadre de l'étude correspondent à un panel de méthodes disponibles pour les gestionnaires afin de gérer plus harmonieusement leurs espaces verts.

L'utilisation de ces techniques, hormis la pratique de l'éco-pâturage et du génie écologique est relativement répandue parmi la catégorie des grandes et des moyennes communes. Notons que l'éco-pâturage et le génie écologique demandent des compétences qui ne sont pas propres aux gestionnaires d'espaces verts et rarement disponibles en interne (gestion d'un troupeau, calcul de la charge à l'hectare et planification des rotations notamment pour l'éco-pâturage – plan d'aménagement du site et réalisation des travaux à l'aide de matériels adaptés, etc. pour le génie écologique). De plus, ils ne sont pas applicables à tous les sites, ce qui peut expliquer en partie leur faible fréquence d'utilisation.

Les petites communes ont bien intégré la limitation des tontes des accotements routiers. La tonte différenciée et le fauchage tardif avec exportation commencent à se développer parmi cette catégorie de communes. L'éco-pâturage, le génie écologique et la taille douce sont des pratiques moins répandues.

En moyenne, les grandes communes appliquent 3,2 techniques / commune, les moyennes 2,3 techniques / commune et les petites communes 1,2 techniques / commune. Il existe donc des disparités importantes entre communes de différentes tailles qui peuvent être liées à la superficie des espaces verts à gérer. Cependant, on remarque que certaines communes utilisent jusqu'à 7 techniques proposées dans le cadre de l'étude – et ce, toutes catégories de communes confondues -, là où d'autres n'en utilisent que très peu voire aucune. Il reste donc une marge de progression importante dans le développement et la diffusion de ces techniques plus respectueuses de l'environnement à l'échelle régionale. D'autant que celles-ci sont pour la plupart simples à mettre en œuvre et synonymes de gain de temps pour les gestionnaires.

L'utilisation de ces techniques est logiquement plus répandue dans les communes pratiquant la gestion différenciée que dans les autres communes. Ainsi, les grandes communes pratiquant la gestion différenciée utilisent en moyenne 3,6 des techniques proposées dans le cadre de l'étude contre 1,3 pour les communes qui ne pratiquent pas la gestion différenciée. Les moyennes communes en gestion différenciée emploient en moyenne 3 techniques contre 1,1 pour les communes « non gestion différenciée ». L'écart s'estompe quelque peu dans la catégorie des petites communes qui est globalement moins avancée. Les petites communes en gestion différenciée utilisent en moyenne 1,95 techniques contre 1 pour les communes « non gestion différenciée ».

Notons également que la fréquence d'utilisation du fauchage tardif avec exportation a été revue à la baisse par rapport aux réponses initialement fournies. Dans le questionnaire, nous avons demandé aux communes de nous préciser la fréquence de fauche et le type de matériel utilisé pour la pratiquer. Nous avons ainsi constaté que la notion de « fauche tardive avec exportation » n'était pas toujours comprise et utilisée à bon escient. Nous avons écarté les communes ayant indiqué qu'elles pratiquaient plus de 3 fauches / an. En ce qui concerne le matériel, nous n'avons pas retenu les communes utilisant la tondeuse ou le (giro)broyeur pour la fauche car ceux-ci permettent difficilement d'exporter ensuite la matière. Nous avons toutefois accepté la débroussailleuse qui peut convenir pour la fauche tardive de surfaces restreintes avec ramassage manuel.

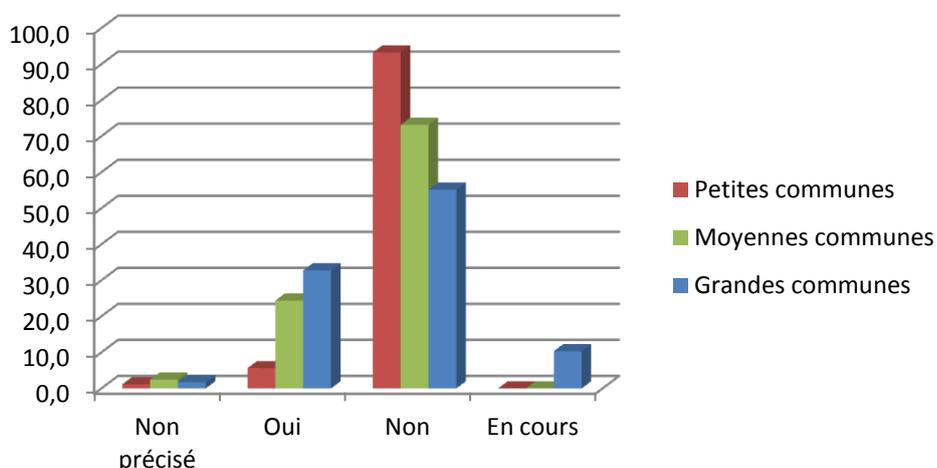
Dans plusieurs cas, nous nous sommes interrogés sur la bonne compréhension du terme de « tonte différenciée » mais, ne disposant pas d'informations nous permettant de confirmer cette intuition, nous n'avons pas modifié les résultats.

Les résultats obtenus dans cette partie nous semblent une fois de plus cohérents par rapport au reste de l'étude. Une marge de progression subsiste dans toutes les catégories de communes en ce qui concerne l'adoption de techniques de gestion et d'entretien s'inscrivant dans une démarche de gestion différenciée. Cette marge de progression est toutefois beaucoup plus importante dans les petites communes que dans les moyennes et les grandes. L'éco-pâturage et le génie écologique sont 2 techniques qui gagneraient à être mieux connues et davantage diffusées au niveau de la Région. La pratique du fauchage tardif avec exportation et son intérêt écologique semblent encore mal compris. Ce concept doit donc être mieux expliqué.

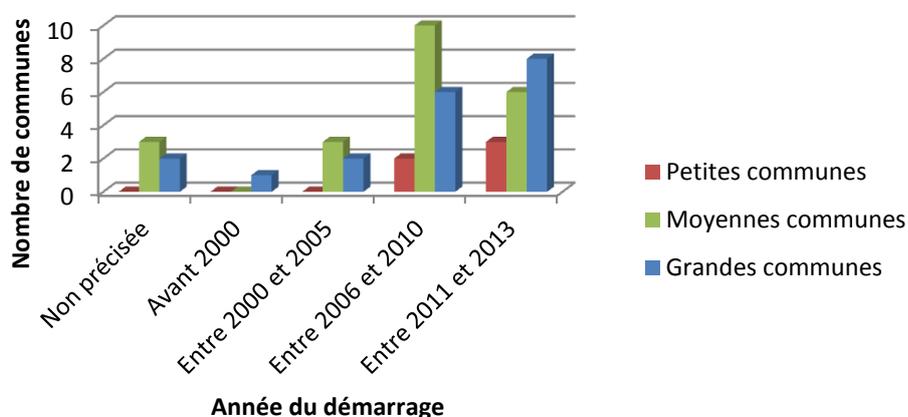
B-5- Le plan de gestion des espaces verts

Le plan de gestion des espaces verts n'est pas un outil très répandu. Seules 32,8% des grandes communes, 24,4% des moyennes communes et 5,6% des petites communes disposent d'un tel plan. 10,3% des grandes communes sont actuellement en cours de réalisation de leur plan de gestion.

Plan de gestion des espaces verts

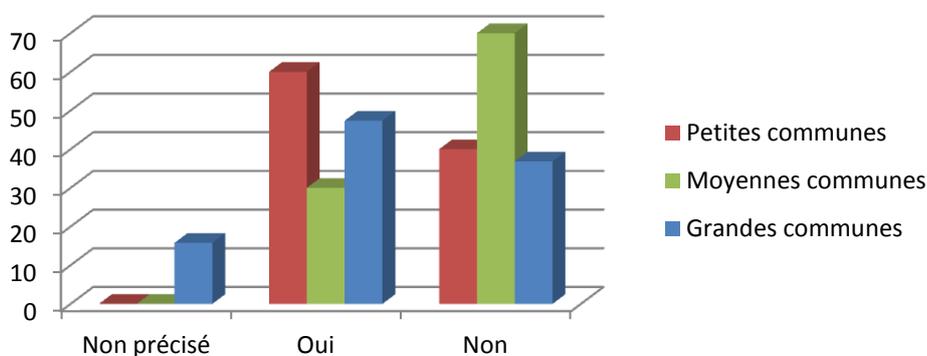


Date de démarrage du plan de gestion des espaces verts



On constate une évolution importante à partir de 2006 du nombre de moyennes et grandes communes qui disposent de plans de gestion.

Accompagnement lors de la réalisation du plan de gestion des espaces verts



Une proportion importante de grandes communes (47,4%) choisit de se faire accompagner lors de la réalisation de leur plan de gestion. Les moyennes communes sont 30% à s'être fait accompagner dans la réalisation de leurs plans de gestion. Les petites communes sont 60% à s'être fait accompagner mais il faut souligner que seules 5 petites communes ont réalisé un plan de gestion différenciée. Les structures d'accompagnement citées étaient principalement des bureaux d'étude (Airele, Alfa, Crayon Vert, Urbafolia, Bocage,...). Viennent ensuite des associations et syndicats tels que Nord Nature Chico Mendès et Noeux-Environnement. Le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre ont également été cités. L'implication des structures supracommunales dans la diffusion des pratiques de gestion différenciée est réelle et leur influence pourrait être grandissante dans les années à venir.

Notons que nous ne disposons pas d'informations nous permettant de savoir s'il s'agit de plans de gestion couvrant tout le territoire communal ou s'ils se réfèrent à un ou plusieurs sites en particulier.

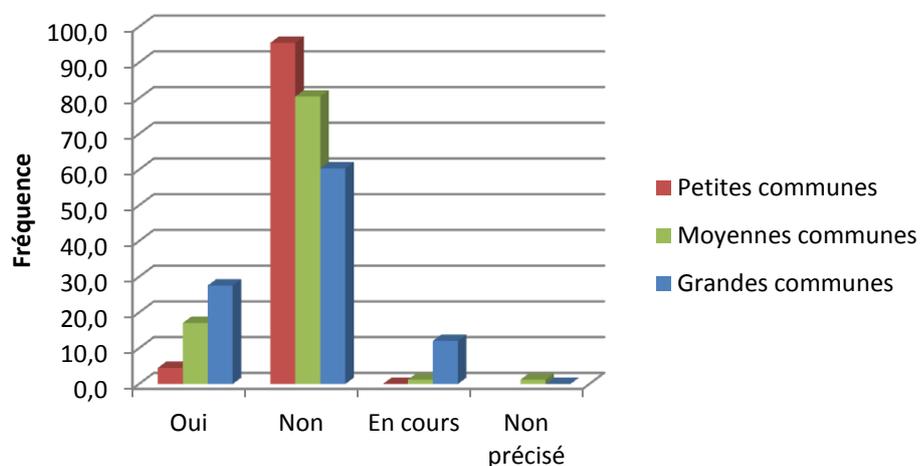
Nous soupçonnons de plus une mauvaise compréhension de la notion de plan de gestion différenciée ou une confusion avec la notion de plan de désherbage chez certaines moyennes et petites communes répondantes. En effet, seules 5 des petites communes interrogées disposent d'un plan de gestion de leurs espaces verts, dont 2 n'ont pas précisé de structure d'accompagnement et 1 nous a indiqué une structure qui nous était inconnue (CICTERA), ce qui peut laisser à penser qu'il ne s'agit pas de véritable plan de gestion. Les 2 autres petites communes disposant d'un plan de gestion ont été accompagnées par notre structure. Une réflexion avait été menée en amont pour alléger le contenu et l'adapter à la taille de la commune et aux moyens réduits disponibles. Au niveau des moyennes communes, 20 nous ont indiqué disposer d'un plan de gestion mais seules 6 ont bénéficié d'un accompagnement. Il pourrait là aussi y avoir eu confusion ou erreur.

Nous avons également cherché à savoir s'il existait un lien entre la réalisation d'un plan de gestion et la superficie d'espaces verts à gérer. Seules les moyennes communes dont la superficie d'espaces verts est supérieure à 11ha ont réalisé un plan de gestion avec accompagnement. Les grandes communes qui disposent ou sont en cours de réalisation d'un plan de gestion de leurs espaces verts ont également au minimum 11ha de superficie d'espaces verts à gérer.

Au vu des résultats obtenus aux questions relatives au plan de gestion, il apparaît nécessaire de mener une réflexion plus approfondie sur l'intérêt et l'usage des plans de gestion en fonction des superficies d'espaces verts à gérer. L'outil semble être approprié et utile aux communes de plus de 11ha mais semble moins pertinent pour les communes de taille réduite. Il serait dès lors intéressant de réaliser une évaluation des plans de gestion afin de voir comment les communes se saisissent de cet outil et de proposer éventuellement d'autres outils plus appropriés aux communes dont la superficie d'espaces verts est réduite.

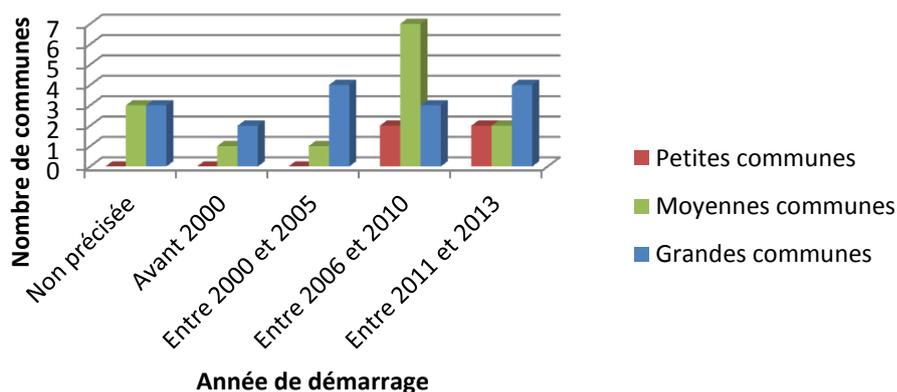
B-6- Le plan de gestion du patrimoine arboré

Plan de gestion du patrimoine arboré



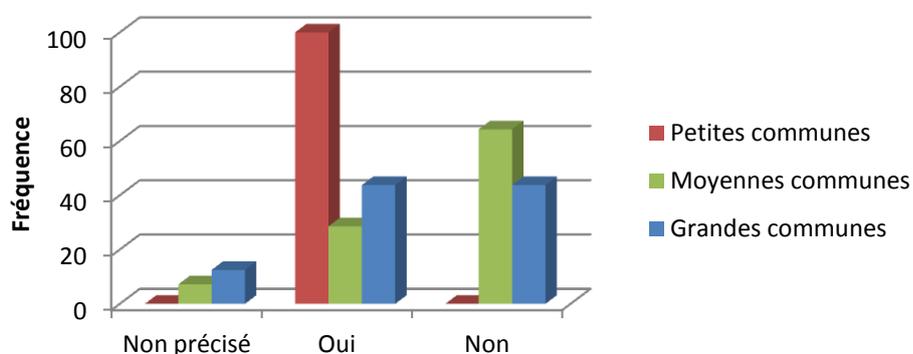
Le plan de gestion du patrimoine arboré n'est pas un outil fréquemment utilisé par les communes puisque seules 27,6% des grandes communes, 17,1% des moyennes communes et 4,1% des petites communes disposent actuellement d'un tel outil. Des plans de gestion du patrimoine arboré sont en cours d'élaboration dans 12,1% des grandes communes et 1,2% des moyennes communes.

Date de démarrage du plan de gestion du patrimoine arboré



Les premiers plans de gestion du patrimoine arboré sont apparus peu avant 2000 dans les communes de Douai, Maubeuge et Le Touquet-Paris-Plage. A partir de la période 2000-2005, ce type d'outil commence à se développer dans les grandes communes. Il faudra attendre 2006-2010 pour voir un déploiement plus important de l'outil dans la catégorie des moyennes communes. Seules 4 petites communes disposent d'un plan de gestion de leur patrimoine arboré, 2 datent de la période 2006-2011 et 2 de la période 2011-2013.

Accompagnement lors de la réalisation du plan de gestion du patrimoine arboré



La moitié des grandes communes répondantes ont bénéficié d'un accompagnement lors de la réalisation de leur plan de gestion du patrimoine arboré (43,75% sur les 87,5% ayant précisé leur réponse). La fréquence d'accompagnement est un peu moindre parmi les moyennes communes qui ne sont 36,4% à

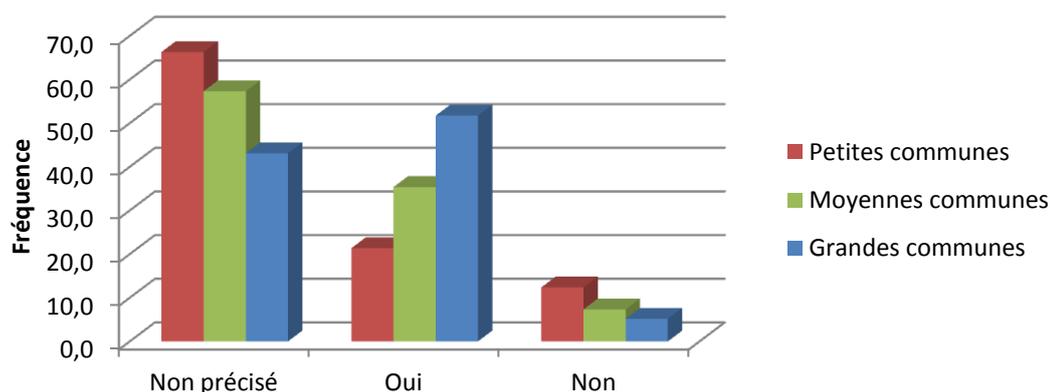
s'être faites accompagnées. Les 4 petites communes bénéficiant d'un plan de gestion ont pour leur part toutes été accompagnées.

D'autres mesures de gestion du patrimoine arboré ont été évoquées par les communes, qu'elles disposent ou non de l'outil « plan de gestion » : la réalisation d'inventaires ou de recensement du patrimoine arboricole, la réalisation de diagnostics arboricoles / phytosanitaires, le suivi annuel de l'élagage, la plantation annuelle de sujets de remplacement ou la plantation de nouveaux arbres, l'accompagnement par l'ONF, la création de corridors végétaux ou encore l'utilisation d'un logiciel facilitant la gestion du patrimoine arboré. 20 grandes communes sur les 58 répondantes (soit 34,4%) ont mis en place d'autres mesures de gestion du patrimoine arboré ; 12 d'entre elles n'ont pas parallèlement mis en place de plan de gestion de leur patrimoine arboré. 15 moyennes communes (soit 18%) et 2 petites communes (soit 2%) ont adopté d'autres mesures de gestion de leur patrimoine arboré. Parmi celles-ci, aucune n'avait mis en œuvre un plan de gestion.

Le plan de gestion du patrimoine arboré reste un outil peu usité. On remarque cependant qu'un nombre non négligeable de communes mettent en œuvre d'autres mesures de gestion de leur patrimoine arboré, ce qui démontre tout de même un fort intérêt pour l'arbre. (Ce constat ressort aussi des besoins en matière d'accompagnement de la politique de gestion des espaces verts exprimés dans le point suivant.) Comme pour le plan de gestion des espaces verts, il serait intéressant d'évaluer la pertinence de l'outil en fonction de l'étendue du patrimoine arboré. D'autres mesures de gestion ou des outils plus appropriés aux communes de petite taille pourraient être développés.

B-7- Les besoins en matière d'accompagnement de la politique de gestion des espaces verts

Besoins en matière d'accompagnement de la politique de gestion des espaces verts



51,7% des grandes communes, 35,4% des moyennes communes et 21,3% des petites communes ont exprimé des besoins en matière d'accompagnement de leur politique de gestion des espaces verts.

Le besoin qui a été le plus exprimé, toutes catégories confondues, est la formation des agents techniques.

Dans les grandes collectivités, vient ensuite la réalisation d'outils de gestion tels que le plan de gestion ou le plan de désherbage. Les besoins relatifs au patrimoine arboré (diagnostic, recensement, plan de gestion, SIG et suivi des arbres remarquables), les besoins en appui/conseil, les besoins en informations, les besoins humains et financiers, les besoins en matière de communication/sensibilisation des habitants et enfin les besoins relatifs à la biodiversité des espaces (diagnostic écologique, relevés de la flore spontanée) ont également été évoqués.

Dans les moyennes communes, c'est le besoin en appui/conseil qui est le plus fréquemment cité après la formation. Viennent ensuite les besoins financiers et la réalisation de plans de gestion. Ont également été cités le besoin d'informations, le besoin de communication/sensibilisation envers les habitants, les besoins relatifs à la connaissance et à la gestion du patrimoine arboré, les besoins humains, la réalisation d'un diagnostic écologique, les besoins en matière de fleurissement et la nécessité de réaliser un bilan.

Dans les petites communes, c'est le besoin d'informations (retours d'expériences, fiches techniques, etc.) qui apparaît en seconde position suivi des besoins humains et financiers ainsi que des besoins en appui/conseil.

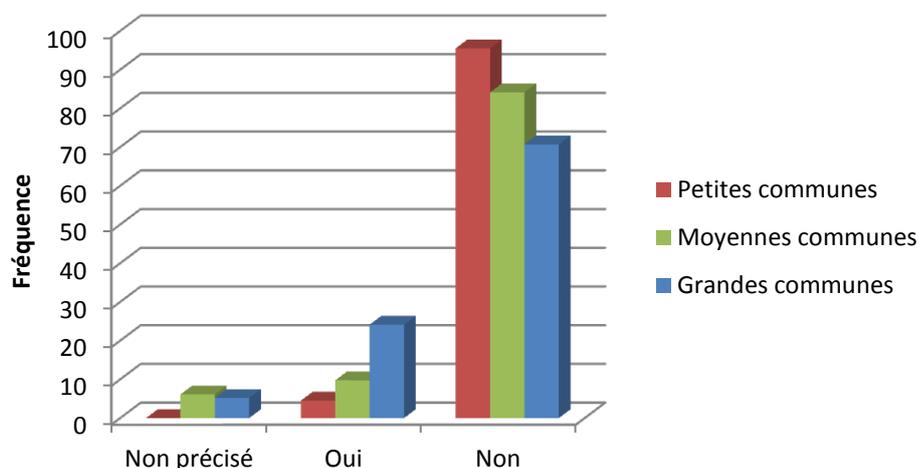
Notons qu'un nombre important de communes, proche des 50% dans chacune des catégories, n'a pas répondu à cette question (voir « non précisé » dans le graphique). Cela est probablement partiellement dû au fait que la question était posée sous forme ouverte et exigeait donc un effort de rédaction de la part des répondants. Les besoins des collectivités sont probablement bien plus nombreux que ceux réellement exprimés.

Le développement d'une offre de formation sur la gestion différenciée semble répondre à un besoin des collectivités, quelle que soit leur taille. Ce besoin avait déjà été pointé dans le chapitre relatif à la connaissance et à la pratique de la gestion différenciée. Les autres besoins semblent différer en fonction de la taille des communes, ce qui tend à prouver la nécessaire adaptation des accompagnements proposés aux communes en fonction de la superficie des espaces verts qu'elles ont à gérer. Dans les petites communes, la gestion différenciée est encore peu pratiquée (24,7%) ce qui peut expliquer que les besoins d'accompagnement énoncés par les répondants soient faibles (pas de conscience de leur part du champ des possibles). La demande se situe en amont, dans l'explication de la démarche, l'information sur les pratiques liées à ce mode de gestion et leur applicabilité dans les communes. Cela rejoint l'idée déjà évoquée plus haut de développer des outils de communication/sensibilisation propres à cette catégorie de communes. Dans les grandes communes, on perçoit clairement une demande d'expertise extérieure pour la réalisation d'outils de gestion. Le soutien apporté par la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau aux communes qui s'engagent à signer la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels répond partiellement à cette demande et mérite d'être poursuivi dans les années à venir. Les besoins semblent plus éparpillés dans la catégorie des moyennes communes qui regroupent des communes aux caractéristiques plus variées (plus ou moins avancées dans leur démarche de gestion différenciée, disposant d'une superficie plus ou moins grande d'espaces verts, etc.)

C- Pratiques d'utilisation des pesticides et politique de gestion de l'eau

C-1- Obtention du certificat DAPA (Distributeurs Applicateurs de Produits Antiparasitaires)

Titulaires du DAPA



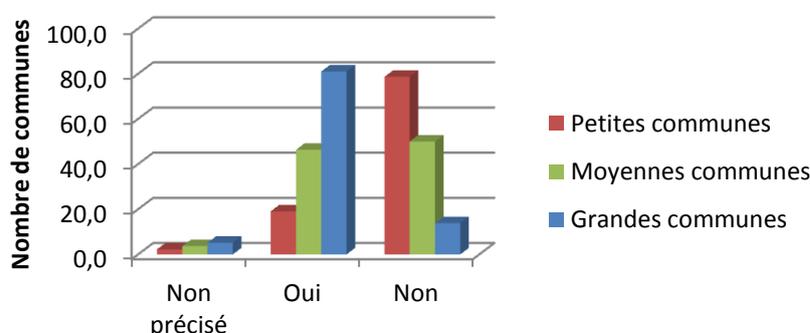
24,1% des grandes collectivités disposent d'un ou plusieurs membres de leur personnel titulaires du DAPA. Parmi les 14 grandes communes concernées, 7 disposent de 1 à 5 agents bénéficiaires, 4 de 6 à 10 agents bénéficiaires, une de 32 agents bénéficiaires et 2 n'ont pas précisé le nombre d'agents bénéficiaires.

Très peu d'agents techniques sont titulaires du DAPA dans les autres catégories de communes. Seuls 9,8% des moyennes et 4,5% des petites communes sont concernées. Le nombre de bénéficiaires par commune ne dépasse pas 3 dans les moyennes collectivités et 2 dans les petites collectivités.

Au vu des chiffres énoncés, un gros effort de formation des agents techniques est indispensable. D'autant que les données qui suivent indiquent que pratiquement toutes les collectivités interrogées utilisent des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts.

Le certificat DAPA a désormais été remplacé par le Certificat professionnel phytosanitaire ou Certiphyto. Celui-ci connaît différentes déclinaisons en fonction des professions concernées (conseil, vente ou utilisation). Le Certiphyto nous intéressant plus particulièrement est le certificat « Utilisation professionnelle des produits phytosanitaires : collectivités territoriales ». Ce certificat est obligatoire pour les agents techniques des collectivités manipulant les produits phytosanitaires depuis le 1^{er} octobre 2014. Le taux d'agents formés dans les collectivités, quelle que soit leur taille, devrait donc considérablement augmenter très prochainement. Reste à voir si la législation sera réellement appliquée par les communes et si des contrôles seront effectués afin de vérifier que tous les agents applicateurs de produits phytosanitaires aient été informés et soient conscients des risques.

Formation des agents à l'utilisation des pesticides



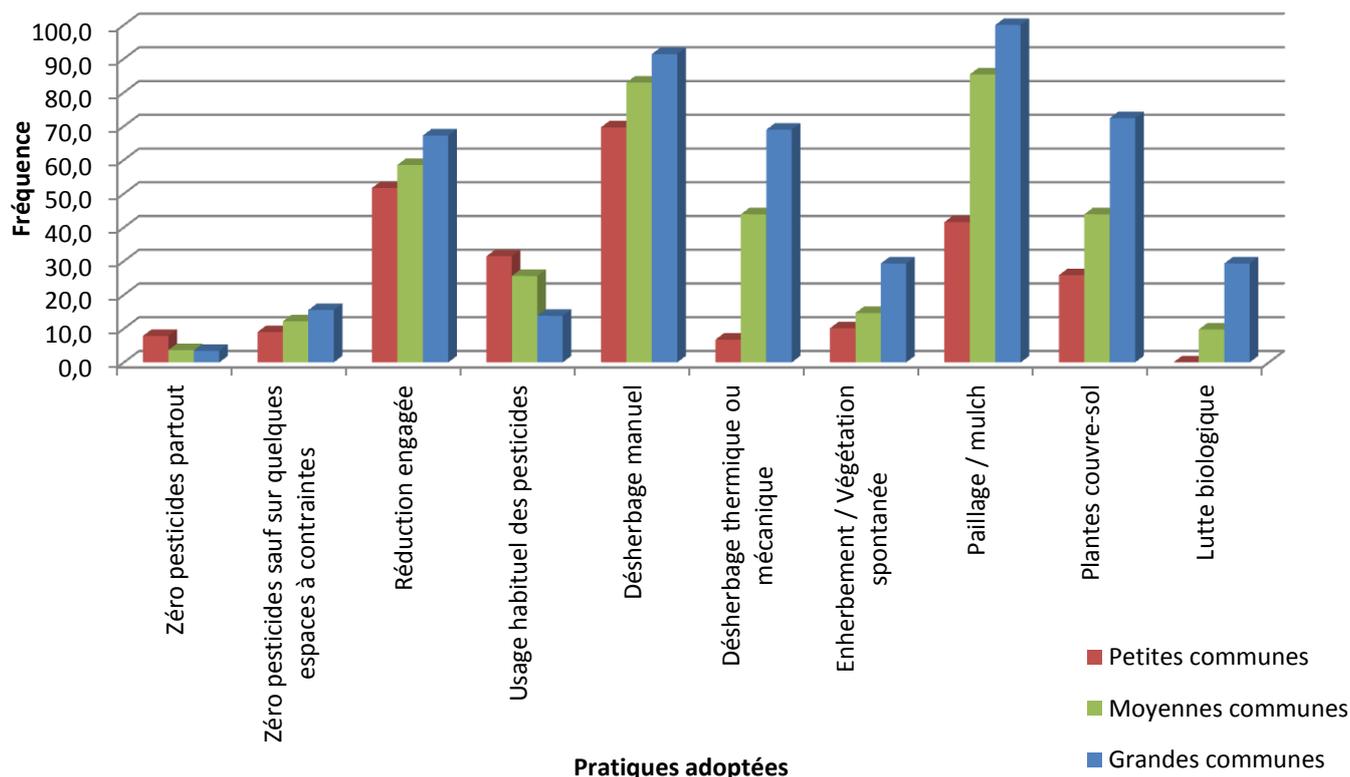
81% des grandes communes ont formé tout ou partie de leur personnel à l'utilisation des pesticides. Le nombre de bénéficiaires varie de 1 à 130 mais pour plus de la moitié des communes répondantes, il oscille entre 1 et 5. L'organisme de formation le plus sollicité par cette catégorie de communes est le CNFPT. Ce sont ensuite les distributeurs et les fournisseurs de produits phytosanitaires qui ont été le plus fréquemment mentionnés suivis de la FREDON. Ont également été cités : CFA Lomme, CFPA, CEP horticole, CG, Nord Nature Chico Mendès. 17 communes sur les 47 ayant formé leur(s) agent(s) n'ont pas spécifié d'organisme de formation.

Dans les moyennes communes, 46,3% des répondants ont formé un ou plusieurs agent(s) à l'utilisation des pesticides. Le nombre de bénéficiaires varie de 1 à 12. Ce sont la plupart du temps entre 1 et 5 agents qui ont été formés. L'organisme de formation le plus fréquemment cité est le CNFPT. Plusieurs citations concernent la formation reçue par les agents durant leur cursus scolaire. Deux communes ont formé leur personnel technique via les distributeurs / fournisseurs. Ont également été mentionnés : LEAP Coulogne, FREDON, formation en interne, FORMAP. 13 communes sur les 38 ayant formé leur(s) agent(s) n'ont pas précisé d'organisme de formation.

Seuls 19,1% des petites communes ont formé tout ou partie de leur personnel à l'utilisation des pesticides. Le nombre de bénéficiaires varie de 1 à 3 agents techniques. L'organisme de formation le plus cité était le CNFPT. La CC Atrébatie a également été citée. La majorité des communes (11 sur 17 répondantes) n'a pas spécifié d'organisme de formation.

Là encore, les chiffres énoncés indiquent qu'un effort de formation important reste à fournir toutes catégories de communes confondues. Les grandes et moyennes communes semblent mieux formées mais lorsque l'on creuse un peu, on réalise que très peu d'agents par commune sont formés alors que les services espaces verts de ces collectivités comprennent généralement un nombre d'agents important. Les organismes de formation ne sont pas toujours mentionnés ou sont peu fiables. Les distributeurs ont en effet tendance à minimiser les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires afin de ne mettre en péril leurs marchés.

Pratiques en matière d'usage ou de non-usage des pesticides



Zéro pesticides partout

Peu de communes de la Région ont atteint le zéro pesticides partout. Les grandes communes ne sont que 3,4% à avoir renoncé totalement à l'usage des produits phytosanitaires contre 3,7% dans les moyennes communes. Les petites communes sont les plus nombreuses à avoir adopté le zéro pesticides partout (7,9% des petites communes répondantes), ce qui s'explique sans doute par la superficie réduite des espaces publics, le manque –voire l'absence – de personnel technique dédié à l'entretien de ces espaces et le manque de moyens financiers pour l'achat de produits phytosanitaires.

Zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes

15,5% des grandes communes déclarent avoir adopté le zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes, ce qui correspond à 9 communes sur les 58 répondantes. Sur ces 9 communes, 4 ont adopté le zéro pesticides sur 90% de leurs espaces ou plus. Leur changement de pratiques est intervenu entre 2006 et 2012. Les 5 autres communes n'ont pas précisé la part de leurs espaces en zéro pesticides ni la

date à laquelle ils avaient effectué ce changement de pratiques. Les espaces à contraintes les plus fréquemment cités sont les cimetières et les terrains de sport. Ont également été mentionnés les trottoirs, les nouveaux massifs, les massifs floraux et les caniveaux. Le fait que les trottoirs, par exemple, soient cités comme espaces à contraintes incite à émettre un doute quant à la fiabilité de la donnée. Une commune qui désherbe chimiquement ses trottoirs reste très loin du zéro pesticides. La connaissance que l'on a, par ailleurs, de certaines des communes se déclarant être dans la catégorie « zéro pesticides, sauf sur quelques espaces à contraintes » confirme le doute quant à la fiabilité de ces réponses.

12,2% des moyennes communes ont adopté cette pratique, ce qui correspond à 10 communes sur les 82 répondantes. Parmi celles-ci, la part des espaces en zéro pesticides varie de 90% à 70%. Les changements de pratiques ont été opérés entre 2006 et 2011. Les espaces à contraintes les plus fréquemment cités sont les cimetières (9 citations) et les terrains de sport (4 citations). Ont également été cités : les voiries, les buis et les grands parkings, les zones en schiste et les abords de bâtiments.

9% des petites communes, soit 8 communes sur les 89 répondantes, ont adopté le zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes. La part des espaces en zéro pesticides varie de 70 à 99% ; elle est supérieure ou égale à 90% dans 3 communes. Une des communes applique le zéro pesticides sauf sur quelques espaces depuis toujours, 1 a modifié ces pratiques en 2004, 3 en 2008, 2 en 2010 et 1 n'a pas précisé la date de son changement de pratiques. L'espace à contrainte le plus fréquemment cité est le cimetière (6 citations). Ont également été cités les trottoirs, les terrains de sport et les fossés et bords de route.

Nous avons volontairement écarté les communes qui nous ont indiqué appliquer le zéro pesticides sur moins de 70% de leurs espaces, estimant que cette part n'était pas suffisante que pour pouvoir prétendre d'intégrer la catégorie « zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes ». Ces communes ont donc été relayées dans la catégorie « Réduction engagée de l'usage des pesticides ».

Réduction engagée de l'usage des pesticides

67,2% des grandes communes affirment avoir réduit l'usage des pesticides dans leurs espaces, soit 32 communes sur les 58 répondantes. Cette réduction varie de 20 à 90% en fonction des communes. Nous avons également interrogé les communes afin d'évaluer quelle part de leurs espaces étaient concernés par cette réduction et de quels types d'espaces il s'agissait. Dans les grandes communes, le pourcentage d'espaces concerné par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires varie de 15 à 100%. Les espaces plus fréquemment cités sont les massifs, les terrains de sport, les cimetières et les voiries. Ont également été cités : les pieds d'arbres et les haies, les trottoirs, les fils d'eau, les espaces verts, les allées de parc, les zones en gestion différenciée, les zones extensives, les pelouses, les lieux publics, écoles et aires de jeux et des sites spécifiques. Une part importante de répondants a mentionné "tous les espaces" ou n'a pas précisé le type d'espaces concernés.

58,5 % des moyennes communes ont engagé une réduction de l'usage des pesticides sur leurs espaces. Cette réduction s'étend de 5 à 90%. La réduction moyenne est de l'ordre de 38,8%. Le pourcentage d'espaces concernés par cette baisse varie lui de 5 à 100%. Les espaces touchés par cette réduction les plus fréquemment cités par les communes sont les massifs, les voiries, les espaces verts, les zones naturelles et les cimetières. Ont également été cités les trottoirs, les accotements, les cours et bâtiments d'école, les terrains de sport, les zones imperméables, la main courante des terrains de sport,

les cuvettes des arbres d'alignement et les arbres, les étangs, les berges de l'Escaut et les plaines de jeux. Un nombre important de communes de cette catégorie n'a pas spécifié le type d'espaces concernés par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. 2 communes ont indiqué que la réduction touchait tous les espaces de la commune.

Les petites communes sont pour leur part 51,7% à avoir engagé une réduction de l'usage des pesticides sur leurs espaces, soit 46 communes sur les 89 répondantes. La réduction engagée varie de 20 à 100% avec une moyenne de 55,22%. Le pourcentage d'espaces concernés par cette baisse varie de 15 à 80% avec une moyenne de 41,61%.

Les espaces bénéficiant d'une réduction de l'usage des pesticides les plus fréquemment cités sont les trottoirs, les bords de route, les terrains de sport et les pelouses. Ont également été cités : les massifs, les voiries, les parcs, les cimetières, les parkings, les caniveaux, l'école, la source d'un cours d'eau, le parc de la mairie. Il faut néanmoins souligner que seules 13 communes sur les 46 concernées ont spécifié le % et le type d'espaces concernés par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En l'état, ces chiffres ne sont pas suffisants pour pouvoir prétendre à une représentativité au niveau régional.

Usage habituel des pesticides

13,8% des grandes communes, 25,6% des moyennes communes et 31,5% des petites communes ont un usage "habituel" des pesticides. Ils n'ont pas remis en cause leurs pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

Parmi les 8 grandes communes répondantes ayant un usage habituel des pesticides, 5 disent pratiquer la gestion différenciée. 6 moyennes communes parmi les 21 répondantes ayant un usage habituel des pesticides disent pratiquer la gestion différenciée. 4 petites communes sur les 28 répondantes ayant un usage habituel des produits phytosanitaires disent pratiquer la gestion différenciée.

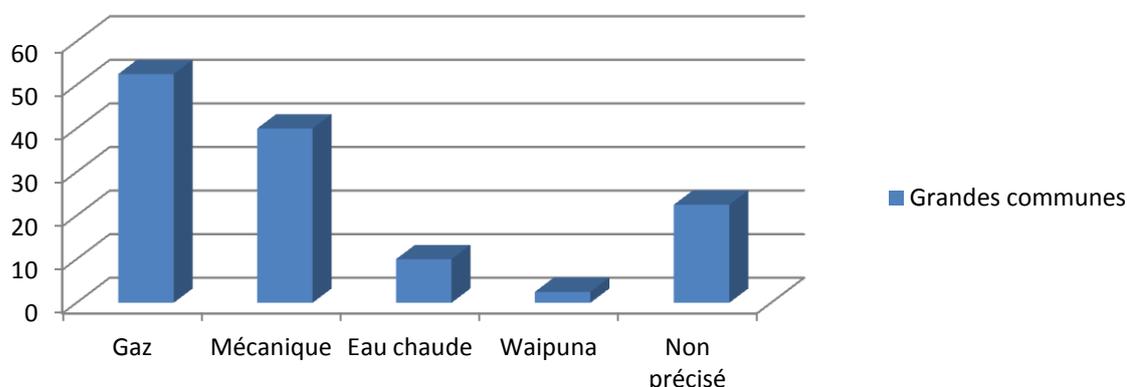
Désherbage manuel

Le désherbage manuel est une pratique bien répandue en Région, quelle que soit la catégorie de communes concernée. 91,4% des grandes communes, 82,9% des moyennes communes et 69,7% des petites communes pratiquent le désherbage manuel. Nous ne disposons pas d'informations permettant d'évaluer quelle part de la surface globale est dés herbée manuellement.

Désherbage thermique ou mécanique

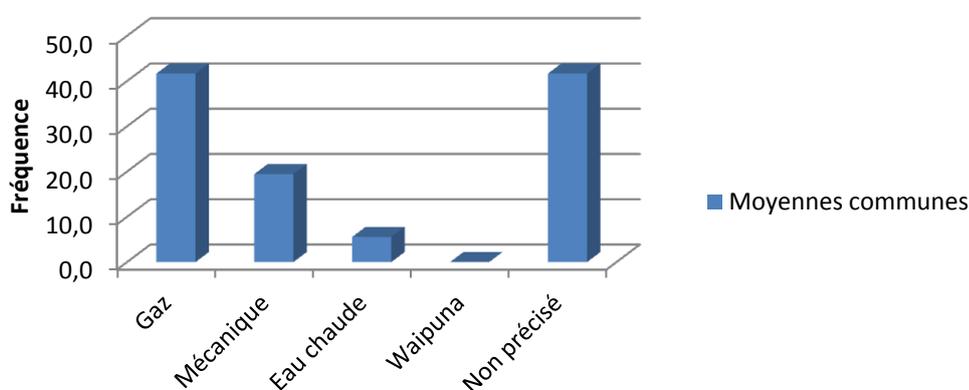
69% des grandes communes utilisent le désherbage thermique ou mécanique comme méthode de désherbage alternatif. Ces méthodes sont donc désormais bien implantées parmi cette catégorie de communes.

Matériel de désherbage thermique / mécanique utilisé



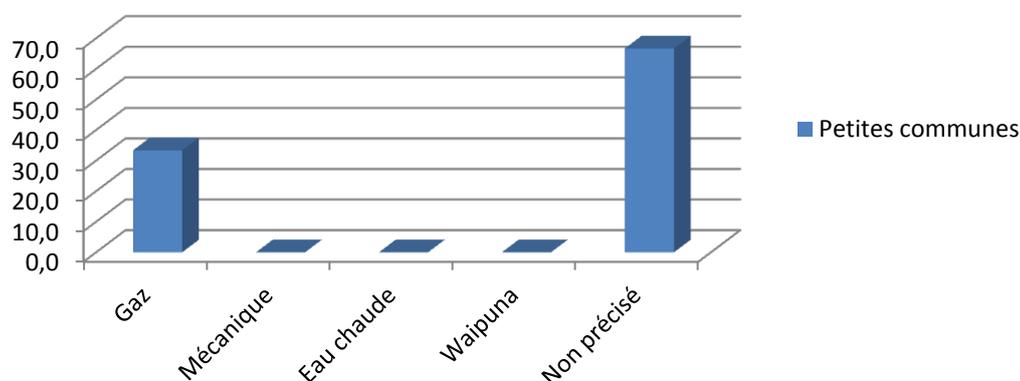
Le désherbage thermique au gaz semble être la méthode la plus utilisée par les grandes communes, suivie de près par le désherbage mécanique (balayuse/débroussailleuse à brosses, désherbeur de chemin). L'eau chaude et la mousse (Waipuna) sont moins fréquemment utilisées.

Matériel de désherbage thermique / mécanique utilisé



43,9% des moyennes communes utilisent le désherbage thermique ou mécanique comme alternative au désherbage chimique. Le désherbage thermique au gaz est de loin la méthode la plus usitée. Notons cependant qu'un nombre important de communes n'a pas précisé le type de matériel utilisé ce qui pourrait influencer les chiffres. Le désherbeur thermique au gaz reste la méthode la moins chère en termes d'investissement. Il semble donc logique que celle-ci arrive en tête.

Matériel de désherbage thermique / mécanique utilisé



Les petites communes ne sont que 6,7% à utiliser le désherbage thermique et mécanique comme méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. Sur les 6 communes répondantes concernées, 2 nous ont indiqué utiliser un désherbeur thermique. Les 4 autres n'ont pas précisé le type de matériel dont elles disposaient. Cette fréquence est très faible comparativement aux autres catégories de communes. Différentes raisons peuvent en partie expliquer cela :

- l'usage habituel des pesticides est encore fort répandu parmi cette catégorie de communes (31,5%),
- l'investissement dans le matériel de désherbage alternatif est coûteux et les surfaces à traiter généralement peu nombreuses et peu étendues,
- le désherbage manuel est fort répandu (69,7%) et peut suffire pour entretenir et gérer les espaces concernés.

La diffusion de ces techniques peut progresser dans les années à venir. La mutualisation de ce type de matériel, surtout pour les petites communes, peut permettre de diffuser ces pratiques tout en réduisant le coût d'investissement à charge des collectivités. L'Agence de l'Eau-Artois Picardie et la Région Nord-Pas de Calais peuvent fournir une aide financière aux communes signataires de la Charte d'entretien des espaces publics et désireuses de s'équiper en matériel de désherbage alternatif.

Enherbement/végétation spontanée

L'enherbement et le fait de laisser la végétation spontanée se développer sont des pratiques très peu utilisées en Région jusqu'à maintenant. Les grandes communes sont un peu plus avancées en la matière puisqu'elles sont 29,3% à enherber ou laisser libre cours à la végétation spontanée sur une partie de leurs espaces. Les moyennes communes ne sont que 14,6% à adopter ces pratiques et les petites communes seulement 10,1%.

D'après l'étude Acceptaflore réalisée entre 2009 et 2011 dans plusieurs régions de France par Plante & Cité, c'est principalement la crainte de la perception négative par le public de cette végétation spontanée qui explique ces chiffres. Pourtant, diverses études ont démontré que la perception du public n'était pas forcément négative et que les plaintes des riverains étaient très rares.

Les résultats de l'enquête effectuée par Plante & Cité indiquent que 67% des interrogés trouvent un intérêt à la végétation spontanée. Un répondant sur 4 seulement préconise de remanier, d'enlever ou de remplacer cette végétation. 1/3 suggère de la conserver telle quelle, ¼ de l'entretenir et 13% de l'améliorer en ajoutant des plantes. Une précédente étude réalisée en 2004 par E. Zadjian indique que seulement 2% de la population interrogée a dit s'être déjà plainte à propos des mauvaises herbes. Quant à l'enquête de Chauvel (2004), les résultats indiquent que la majorité des personnes interrogées est prête à accepter un taux d'enherbement plus important pour réduire les pesticides.

Paillage/mulch

Le paillage/mulch est également une pratique fortement répandue : 100% des grandes communes, 85,4% des moyennes communes et 41,6% des petites communes le pratiquent. Il reste toutefois une marge de progression de la pratique du paillage/mulch dans les petites communes. Le broyat est de loin le type de paillage/mulch le plus utilisé et ce, toutes catégories de communes confondues. La préférence des grandes et des moyennes communes se portent ensuite vers les copeaux de bois. Les grandes communes utilisent également fréquemment les coques de cacao. De leur côté, les petites communes privilégient ensuite les écorces de pin ou de feuillus puis les copeaux de bois. D'autres types de paillage ont également été cités par les communes répondantes : paille(ttes) de lin, paillettes de chanvre, granulin, miscanthus, tontes de gazon, bois en plaquettes, cosses de sarrasin, paille de froment/blé, pouzzolane, ardoises, pommes de pin, mulchéo, feuilles d'arbres, paillis minéraux. Un nombre important de communes n'a pas précisé le(s) type(s) de paillage utilisé(s) dans ses espaces verts. Notons également que nous remarquons régulièrement sur le terrain que les paillages/mulchs ne sont pas suffisamment épais (au moins 10 cm recommandés) et sont trop peu souvent renouvelés. Leur efficacité s'en trouve dès lors limitée.

Plantes couvre-sols

Les plantes couvre-sols sont pratique courante dans les grandes communes et commencent à se répandre dans les moyennes et petites communes. 72,4% des grandes communes, 43,9% des moyennes communes et 25,8% des petites communes les utilisent.

Lutte biologique

La lutte biologique est peu répandue dans les grandes et les moyennes communes et pas du tout utilisée dans les petites communes. Les grandes communes l'utilisent à hauteur de 29,3% et les moyennes communes à hauteur de 9,8%.

Une très grande majorité de communes utilise toujours des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. On note une différence entre la perception / le discours affiché par certains répondants et les pratiques réelles d'entretien. Un nombre élevé de communes prétendent se rapprocher du zéro pesticides (« zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes ») alors qu'ils appliquent toujours des produits phytosanitaires sur une part importante (30% ou plus) de leur territoire. Nous nous étions déjà fait cette même réflexion lors de différentes visites de terrain réalisées hors du cadre de cette étude. D'importants efforts sont à fournir pour que les services espaces verts abandonnent l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones de non traitement et les zones à risque telles que définies par l'Arrêté du 12 septembre 2006. En effet, les fossés et les caniveaux sont encore trop souvent cités comme des espaces à contrainte sur lesquels il est difficile

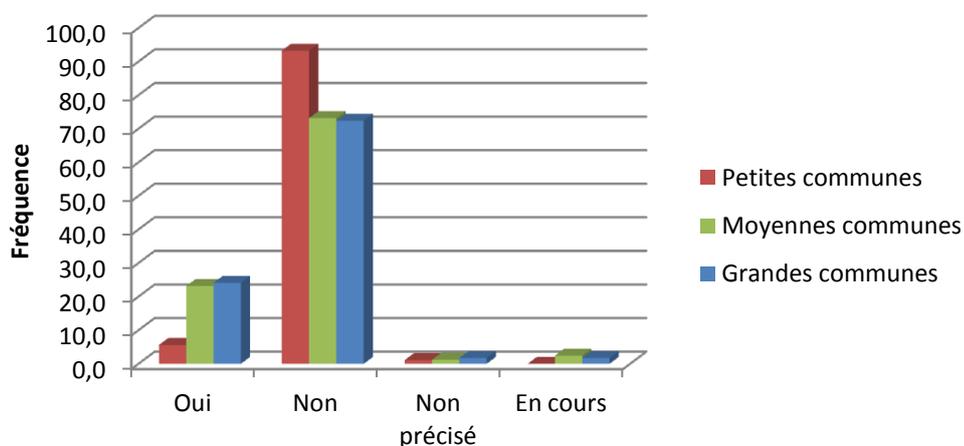
de se passer de produits phytosanitaires alors que l'usage de ces produits dans ces zones présente des risques importants. Cela met en lumière la méconnaissance et la non prise en compte de la législation et rappelle une fois de plus l'importance de la sensibilisation et de la formation sur ces questions.

Concernant l'usage des techniques alternatives au désherbage chimique, on note une nouvelle fois une bonne cohérence des résultats par rapport au reste de l'étude. Les grandes communes, qui sont celles qui pratiquent davantage la gestion différenciée, sont également celles qui utilisent le plus fréquemment les techniques alternatives. Il existe une forte marge de progression dans l'utilisation de ces techniques par les petites communes. La marge de progression est plus faible mais réelle chez les moyennes et grandes communes. Certaines techniques sont plus usitées telles que le désherbage manuel, le désherbage mécanique ou thermique et le paillage tandis que d'autres gagnent à être mieux connues et diffusées : l'enherbement/la végétation spontanée, les plantes couvre-sol et la lutte biologique.

C-4- Le plan de désherbage

Le plan de désherbage est un outil de gestion qui permet de classer les zones à désherber en fonction des risques de transfert de produits phytosanitaires et de formuler des propositions en vue de diminuer l'usage des produits phytosanitaires au profit de techniques de désherbage alternatives.

Plan de désherbage



Les communes de la Région sont encore peu nombreuses à bénéficier d'un tel plan. En effet, celui-ci ne concerne que 24,1% des grandes communes, 23,2% des moyennes communes et 5,6% des petites communes. Une aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de la Région Nord-Pas de Calais est pourtant apportée aux communes signataires de la Charte d'entretien des espaces publics engagée au niveau 3 (Agence de l'Eau uniquement) 4 et 5.

Le plan de désherbage est un outil actuellement très peu utilisé en Région. Il y a lieu d'encourager davantage la réalisation de tels plans afin de réduire - voire abandonner - l'utilisation des produits phytosanitaires et d'éviter les risques de transfert.

La loi Labbé, votée, le 23 janvier 2014, prévoit l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts à partir du 31

décembre 2016. Si l'on veut atteindre cet objectif, il est nécessaire d'outiller les communes et de les préparer au changement de pratiques. Le plan de désherbage répond partiellement à ce besoin. Les communes ont également besoin d'un appui financier pour leur permettre d'amorcer ce changement.

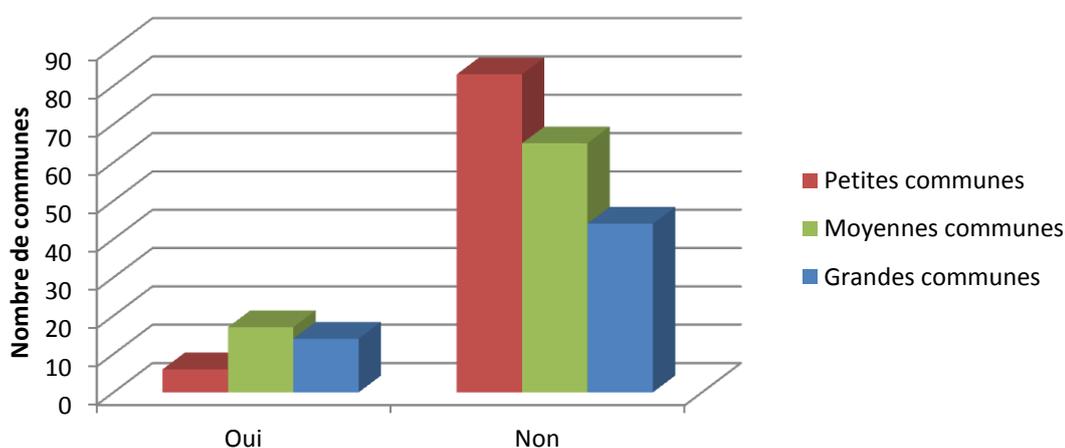
C-5- La charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

La Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois Picardie est un outil mis à la disposition des collectivités pour leur permettre de porter un regard critique sur leurs pratiques de désherbage, les accompagner dans la mise en œuvre de techniques de désherbage plus respectueuses de l'environnement et donc les aider à maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, en adéquation avec l'Axe 7 du Plan Ecophyto 2018.

Cette charte comprend 5 niveaux d'engagement. La collectivité engagée sur le niveau 3 se doit d'utiliser durablement une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50% des zones à risque élevé identifiées par un plan de désherbage (objectif à atteindre au plus tard dans les 3 ans qui suivent la signature de la Charte). Les communes engagées sur le niveau 4, se doivent de respecter un arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé et d'utiliser durablement une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50% du territoire identifié par le plan de désherbage (objectif à atteindre au plus tard dans les 3 ans qui suivent la signature de la Charte). Le niveau 5 prévoit un arrêt total du désherbage chimique sur tout le territoire communal.

La signature de la Charte au niveau 3 ou supérieur permet d'obtenir des aides financières de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du diagnostic des pratiques phytosanitaires, d'un plan de désherbage, le suivi des pratiques, du conseil adapté et l'acquisition de matériel alternatif à l'usage des pesticides. Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais peut également fournir des aides, notamment pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée. L'engagement minimal à atteindre dans les 3 ans pour obtenir ces aides est le niveau 4.

Signataires de la charte de l'Agence de l'Eau



24% des grandes communes, soit 14 sur les 58 ayant participé à l'enquête, sont signataires de la Charte d'entretien des espaces publics. Sur ces 14 communes, 4 sont engagées au niveau 3, 8 sont engagées au niveau 4 et 2 sont engagées au niveau 5.

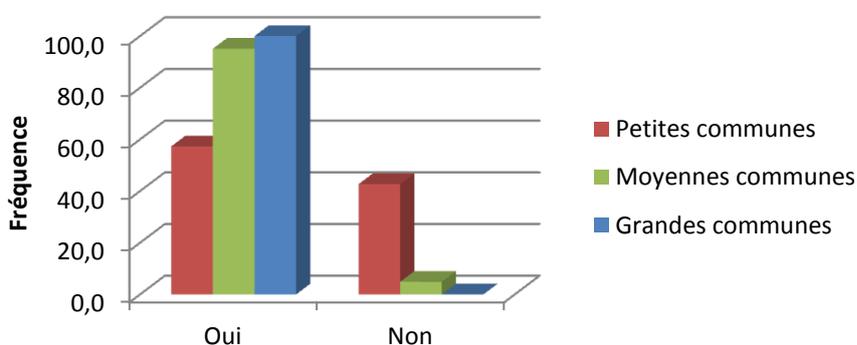
Les moyennes communes sont 20,7% à être signataires de la Charte, soit 17 communes sur les 82 enquêtées. Parmi celles-ci, 3 ont signé la Charte au niveau 3, 12 au niveau 4 et 2 au niveau 5.

Les petites communes sont 6,7% à avoir signé la Charte, soit 6 sur les 89 communes répondantes. Parmi celles-ci, 3 se sont engagées au niveau 3 et 3 au niveau 4.

La Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est, selon nous, encore assez peu promue en Région. L'outil est encore méconnu de nombreuses communes. De plus, les communes engagées ne sont pas suivies et leurs pratiques ne semblent, à notre connaissance, pas évaluées. Des moyens supplémentaires devraient être déployés pour promouvoir davantage la Charte et appuyer les communes dans le suivi-évaluation de leurs pratiques en vue de leur amélioration.

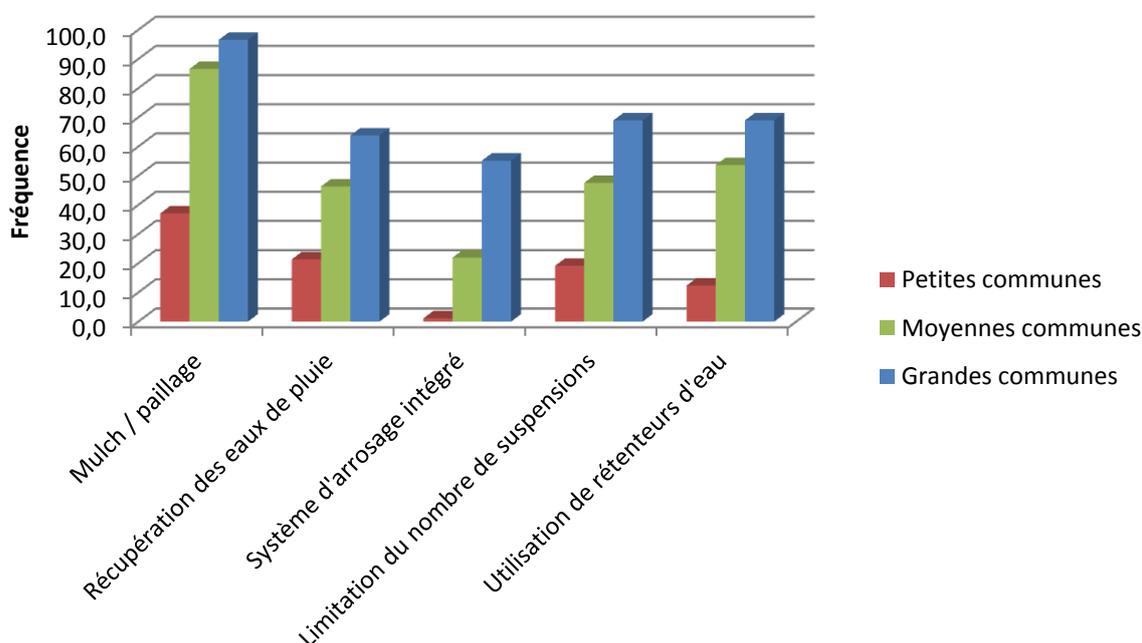
C-6- Les mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau

Application de la limitation de l'utilisation de la ressource en eau



100% des grandes communes, 95,1% des moyennes communes et 57,3% des petites communes ont mis en œuvre des mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau.

Mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau



Les grandes communes ont une politique de limitation de l'utilisation de la ressource en eau. Elles sont 96,6% à appliquer du paillage/mulch afin de limiter l'arrosage. 63,8% d'entre elles récupèrent une partie des eaux de pluie. Leurs cuves ont une capacité de 2 à 170m³ avec une moyenne de 76 m³ par commune. 55,2% des grandes communes disposent d'un système d'arrosage intégré et 69% ont limité le nombre de suspensions. 69% utilisent également des rétenteurs d'eau pour limiter l'arrosage.

86,6% des moyennes communes utilisent du paillage/mulch. 46,3% récupèrent les eaux de pluie. Leurs cuves ont une capacité de 1,2 à 1000 m³ avec une moyenne de 94 m³ par commune. Les moyennes communes sont 22% à utiliser un système d'arrosage intégré, 47,6% à limiter le nombre de suspensions et 53,7% à utiliser des rétenteurs d'eau.

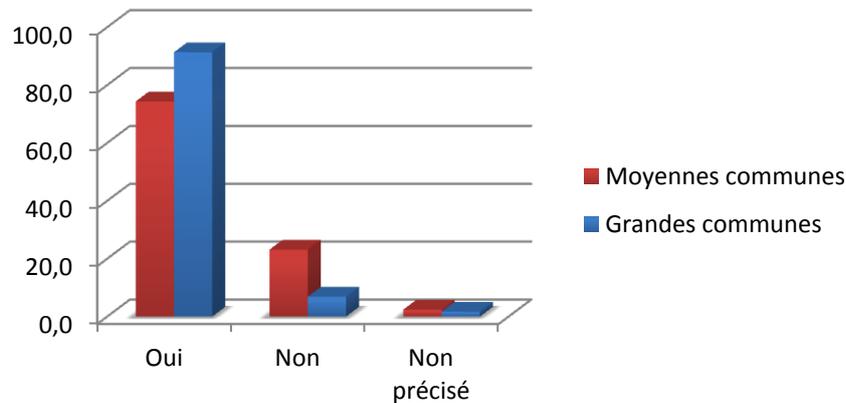
Les petites communes sont à la traîne en ce qui concerne la limitation de l'utilisation de la ressource en eau. Elles sont 37,1% à appliquer du paillage/mulch. 21,3% récupèrent les eaux de pluie. Leurs cuves ont une capacité de 1 à 25m³ avec une moyenne de 6,4 m³ par commune. Seules 1,1% des petites communes disposent d'un système d'arrosage intégré. 19,1% limitent le nombre de leurs suspensions et 12,4% utilisent des rétenteurs d'eau.

La limitation de l'utilisation de la ressource en eau est un concept qui semble relativement bien assimilé par les grandes et moyennes communes bien qu'une marge de progression existe. Les petites communes sont beaucoup moins avancées à l'heure actuelle. Le mulch/paillage est la pratique la plus répandue, toutes catégories de communes confondues. Notons qu'il existe une légère différence entre les chiffres relatifs à l'utilisation du mulch/paillage évoqués dans la partie « Pratiques d'usage ou de non usage des pesticides » et ceux énoncés ci-dessus. Il semblerait que le paillage/mulch ne soit pas perçu par tous les répondants comme un moyen d'économiser la ressource en eau.

D- Formation du personnel technique espaces verts

Rappelons que les petites communes n'ont pas été interrogées sur la formation de leur personnel technique, ce pourquoi nous ne retrouvons pas ici de données les concernant.

Formation du personnel technique



Le personnel technique espaces verts des grandes et moyennes communes semble relativement bien formé. Dans les grandes communes, 91,4% du personnel a bénéficié de formation et dans les moyennes communes, 74,4%. Ces chiffres forts élevés doivent cependant être nuancés : les formations ne bénéficient pas systématiquement à tous les agents. Nous n'avons pas d'indication sur le nombre de participants à chaque formation. De plus, le personnel n'est pas formé sur toutes les thématiques. Le nombre de formations thématiques suivies par grande commune varie de 1 à 7 avec une moyenne de 4,4. Dans les grandes communes, le nombre de formations suivies varie de 1 à 6 avec une moyenne de 2,7.

Que ça soit dans les grandes ou les moyennes communes, les formations suivies concernent majoritairement les thèmes suivants :

- les techniques de fleurissement alternatif
- la gestion différenciée
- l'utilisation raisonnée des pesticides
- les méthodes de désherbage alternatif
- l'élagage
- la biodiversité

Il faut toutefois souligner que ces thématiques étaient celles proposées au départ. Une catégorie « Autres » permettait d'énoncer de manière libre d'autres thématiques de formation mais elle a été assez peu utilisée par les répondants, comme c'est généralement le cas pour les questions ouvertes.

D'autres thématiques ont également été mentionnées de manière plus anecdotique : la taille raisonnée (arbres, arbustes et fruitiers), le fleurissement à l'aide de vivaces, l'aménagement et la décoration, la bonne utilisation des phytosanitaires, l'étalonnage du matériel de désherbage, l'entretien du matériel espaces verts, la formation de base en espaces verts, le perfectionnement en espaces verts, la création de massifs, l'arrosage, le piégeage des rats musqués, la protection biologique intégrée en extérieur, la reconnaissance des végétaux, l'entretien des fruitiers et la communication envers la population.

Le CNFPT arrive très largement en tête des organismes de formation les plus cités (51 citations dans les grandes communes et 53 citations dans les moyennes). La formation du personnel en interne vient en seconde position. Dans les grandes communes, ce sont ensuite les bureaux d'étude qui sont les plus sollicités avant la Fredon et les fournisseurs/distributeurs de produits phytosanitaires. Dans les moyennes communes, ce sont les Communautés d'Agglomération qui arrivent en seconde position, suivies des bureaux d'étude et de la Fredon. D'autres acteurs ont été cités de manière plus anecdotique dans chaque catégorie de communes.

Acteurs de la formation Grandes communes	
CNFPT	51
En interne	19
Bureau d'études	12
Fredon	7
Fournisseurs	7
EPCI	3
Lycées horticoles	2
CG	1
CRRG	1
CFA Lomme	1
CFPPA	1
PNR	1

Acteurs de la formation Moyennes communes	
CNFPT	53
En interne	12
EPCI	4
Bureau d'études	3
Fredon	3
Fournisseurs	2
Lycées horticoles	1
Ville d'Arras	1
CDI	1
Société éco'logique	1
MFR Marconne	1
Chaumont-sur-Loire	1
PNR	1

Un nombre important de communes (21 grandes communes et 48 moyennes communes) n'ont pas spécifié leurs besoins en matière de formation. La question, une fois de plus, était posée de manière ouverte, ce qui explique en partie ce faible taux de réponse.

Les besoins les plus fréquemment exprimés en matière de formation par les grandes communes concernent :

- les techniques de gestion différenciée (8 citations)
- la botanique / la reconnaissance des végétaux (5 citations)
- le fleurissement à base de vivaces (3 citations)
- les méthodes de désherbage alternatif (3 citations)

D'autres thèmes de formation ont également été cités : la pédologie, la taille des arbustes, le DAPA/Certiphyto, les techniques d'élagage, l'utilisation raisonnée des pesticides, la biodiversité, l'écologie, la protection biologique intégrée en extérieur, les nouvelles réglementations concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, les nouvelles méthodes de gestion différenciée, l'entretien de l'arbre, l'apiculture, l'interprétation d'un plan de gestion, la communication envers le grand public, l'utilisation de matériels moins impactants pour l'environnement, l'aménagement d'espaces publics végétalisés, l'arrosage automatique.

Les besoins les plus fréquemment cités par les moyennes communes concernent les thématiques suivantes :

- la gestion différenciée (9 citations)
- l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (8 citations)
- les techniques de désherbage alternatif (8 citations)
- les techniques de fleurissement alternatif (7 citations)
- les techniques d'élagage (5 citations)
- la flore et la faune régionale (4 citations)
- la biodiversité (4 citations)
- le Certiphyto (3 citations)

D'autres thématiques ont également été mentionnées : la taille, le développement durable et la sécurité.

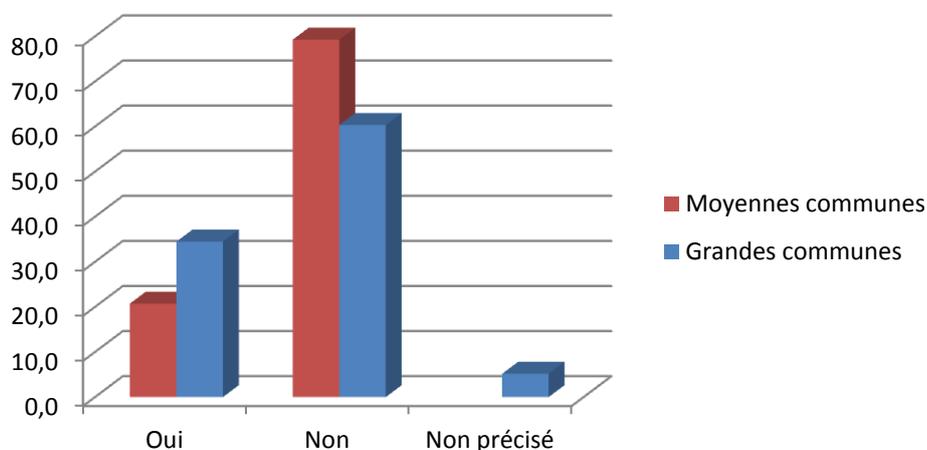
Le développement de programmes de formation à l'échelle des collectivités est important pour que les équipes puissent évoluer et apprendre de nouvelles techniques. Si un programme de formation individuel est censé être proposé aux agents dans toutes les communes, on remarque que c'est rarement le cas sur le terrain. L'étude semble indiquer que les grandes et moyennes communes sont relativement bien formées. Nous pensons que ces chiffres doivent être relativisés car nous manquons d'informations concernant le nombre de formations suivies par agent. De plus, la formation reste le besoin d'accompagnement le plus exprimé par les communes enquêtées. Les thématiques de formation suivies par les agents sont assez variées. Les besoins concernent en premier lieu la gestion différenciée, quelle que soit la catégorie de communes. Les grandes communes s'intéressent ensuite davantage au suivi de la biodiversité (botanique / relevés des végétaux), au fleurissement à l'aide de vivaces et aux méthodes de désherbage alternatif. Les thématiques citées par les moyennes communes sont plus variées, ce qui reflète une fois de plus que les communes de cette catégorie sont plus ou moins avancées dans le développement de la gestion différenciée sur leur territoire.

E- Prise en compte de la biodiversité

Rappelons que les petites communes n'ont pas été interrogées sur la prise en compte de la biodiversité sur leur territoire et sont donc absentes des analyses suivantes.

E-1- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité ou d'un diagnostic écologique

Inventaire ou diagnostic écologique



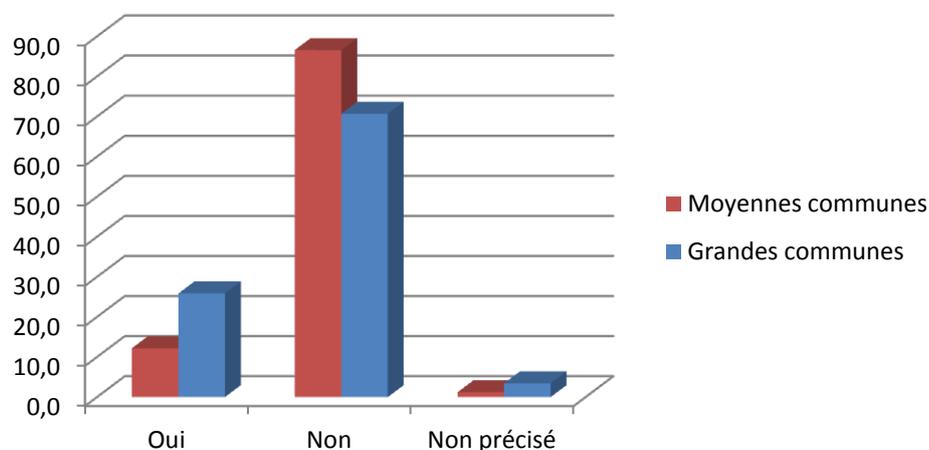
La réalisation d'inventaire ou de diagnostic écologique n'est pas encore très répandue dans les communes. 34,5% des grandes communes et 20,7% des moyennes communes en ont réalisé un. On remarque cependant que le nombre d'inventaires et de diagnostics réalisés augmente d'année en année. Entre 2011 et 2013, 9 grandes communes et 7 moyennes communes ont entamé un inventaire / diagnostic.

Les inventaires et diagnostics réalisés se réfèrent à une diversité d'espaces : espaces verts, espaces de nature (ZNIEFF, RNR, cœurs de nature), berges/bras mort, terrils, remparts/glacis, voie ferrée, bois/lisière, zones humides (marais, mares, étangs), zones de fauche, milieu agricole, ZAC, corridors biologiques. Certains communes n'ont pas précisé les espaces concernés, ont mentionné tout le territoire communal ou un site particulier (nom de rue, école de musique, etc.).

Le nombre d'inventaires réalisés progresse chaque année, preuve que la pratique tend à se développer et rencontre l'intérêt des collectivités. En analysant les besoins en matière de formation, nous avons également relevé que les grandes communes souhaitent voir se développer davantage de formation en lien avec la biodiversité, et plus particulièrement des formations en botanique. Entre 2010 et 2012, la Mission Gestion Différenciée a mené un projet intitulé « Biodiversité et Gestion Différenciée » qui visait à évaluer l'impact des pratiques de gestion différenciée sur la biodiversité des espaces verts. Réalisé en partenariat avec 9 communes, le projet a permis de prouver la valeur du milieu urbain comme habitat, a apporté beaucoup d'éléments de connaissance sur la biodiversité urbaine et a démontré l'intérêt d'impliquer directement les agents techniques dans le suivi. La poursuite de cette étude évaluant l'impact des pratiques de gestion sur la biodiversité ordinaire et le développement de nouveaux axes de recherche en lien avec la biodiversité urbaine pourraient constituer un axe fort de développement de la Mission Gestion Différenciée dans les années à venir.

E-2- Suivi régulier de la biodiversité

Suivi de la biodiversité



25,9% des grandes communes et 12,2% des moyennes communes effectuent un suivi régulier de la biodiversité sur leur territoire.

Dans les grandes communes, 86,7% des agents techniques sont impliqués dans le suivi. Les groupes d'espèces suivis sont les suivants :

Groupes d'espèces	Nombre de citations
Oiseaux	7
Lépidoptères	5
Chiroptères	6
Esp. Invasives	1
Flore	2
Amphibiens	2
Odonates	1
Mollusques	1
Ichtyofaune	1
Hyménoptères	1
Apoïdes	1
Orthoptères	1

Il nous faut néanmoins signaler que la ville de Lille a cité, à elle seule, plus de la moitié des espèces présentes dans le tableau ci-dessus.

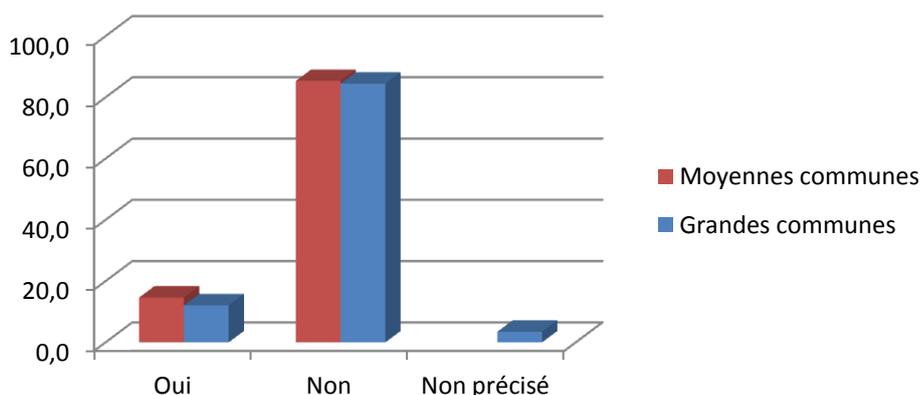
Dans les moyennes communes, 60% des agents techniques sont impliqués dans le suivi régulier de la biodiversité. Les espèces/groupes d'espèces suivi(e)s sont les suivant(e)s :

Espèces / groupes espèces	Nombre de citations
Chiroptères	3
Oiseaux	2
Papillons	2
Orthoptères	1
Amphibiens	2
Orchidées	1
Arbres / arbustes	1
Ecureuils	1
Non précisé	5

Les grandes et moyennes communes sont encore peu nombreuses à effectuer un suivi régulier de la biodiversité sur leur territoire. Lorsqu'un tel suivi est réalisé, la majorité des communes impliquent leurs agents techniques dans le suivi. On peut imaginer que ce type de suivi se développera à l'avenir, à mesure que les agents techniques seront formés sur ces thématiques et donc davantage aptes à effectuer ces suivis par eux-mêmes.

E-3- Programme de protection d'espèces protégées ou menacées

Programme de protection des espèces



12,1% des grandes communes et 14,6% des moyennes communes sont impliquées dans des programmes de protection des espèces / groupes d'espèces protégées ou menacées.

Les espèces protégées ou menacées bénéficiant de programmes de protection dans les grandes communes répondantes sont les chiroptères, le lézard des murailles, les amphibiens, la couleuvre à collier, le faucon pèlerin et l'hirondelle de fenêtre. Dans les moyennes communes, il s'agit des hirondelles, des chiroptères, des cigognes, des chouettes (effraie et chevêche) et des amphibiens.

Dans 71,4% des grandes communes et 50% des moyennes communes impliquées, un suivi scientifique rigoureux est réalisé à l'aide d'une structure scientifique d'appui. Les structures scientifiques d'appui identifiées par les répondants sont : la CMNF (Coordination Mammologique du Nord de la France), le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais), le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), la SFO (Société Française d'Odonatologie), la SHF (Société Herpétologique de France), le PNR Scarpe-Escaut, Nord Nature Chico Mendès et le CPIE Chaîne des Terrils.

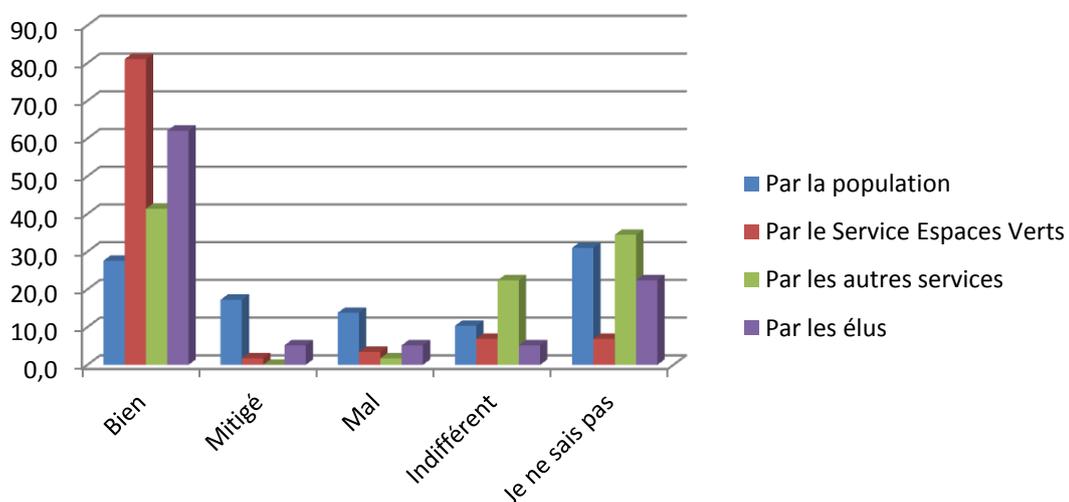
Très peu de communes sont, à l'heure actuelle, impliquées dans des programmes de protection des espèces protégées ou menacées. Notons que la liste des espèces menacées et protégées ainsi que les programmes de protection de ces espèces sont souvent méconnus. Il est important de développer la communication sur ce thème afin d'inciter davantage les collectivités à s'inscrire dans ce type de programmes. Une meilleure coordination entre les différentes structures scientifiques d'appui pourrait augmenter la visibilité des programmes.

F- Communication

F-1- Perception de la gestion différenciée sur la commune

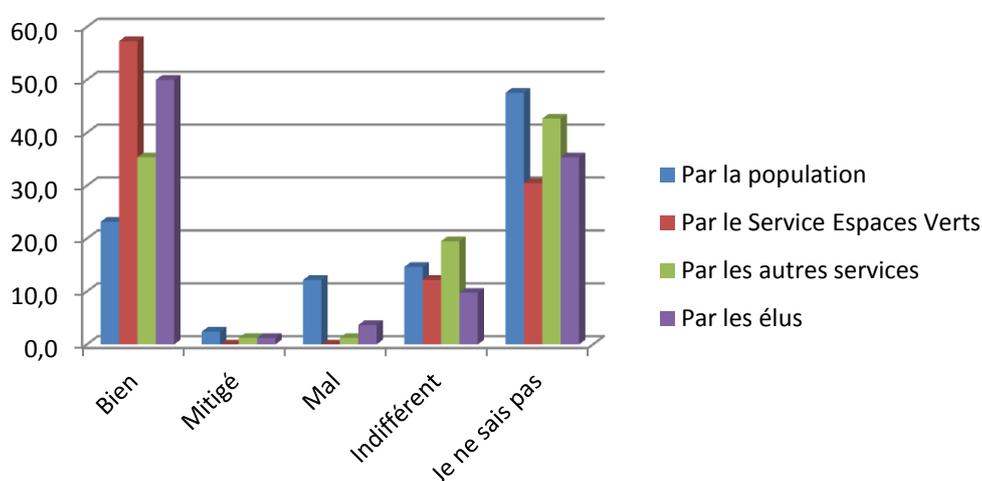
Les communes ont été interrogées sur la perception de la gestion différenciée par la population, le service espaces verts, les autres services municipaux et les élus. Notons que la catégorie « mitigée » qui figure dans le graphique ci-dessous a été ajoutée par la suite au vu du nombre important de réponses indiquant à la fois « bien » et « mal ». Il est probable que si cette proposition avait figuré dans le questionnaire au départ, elle aurait récolté plus de suffrages. Il faut également insister sur le fait que la population, le service espaces verts et les élus n'ont pas ici été sondés. Le graphique reflète le ressenti du répondant au niveau de la commune par rapport à la perception de la gestion différenciée que peuvent avoir ces différentes catégories de personnes. Aussi, les résultats ci-dessous doivent être nuancés par le fait que beaucoup de répondants ont indiqué ne pas connaître la perception des différentes catégories de personnes concernées.

Perception de la gestion différenciée dans les grandes communes



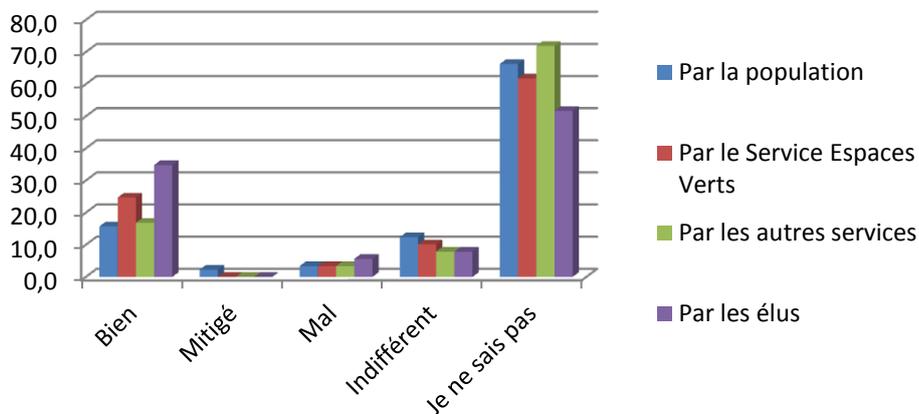
Dans les grandes communes, la perception varie fortement en fonction de la catégorie de personnes concernées. Le service espaces verts et les élus ont une relativement bonne perception de la gestion différenciée. 81% des agents techniques espaces verts auraient une bonne perception de la gestion différenciée pour 62,1% des élus. Néanmoins, les équipes techniques et les élus changent au fil du temps, ce qui peut engendrer des modifications importantes (voire des retours en arrière) dans la gestion des espaces verts. Les autres services auraient pour la plupart une bonne perception de la gestion différenciée ou y seraient indifférents. La perception de la gestion différenciée par la population serait plus mitigée. 27,6% de la population aurait une bonne perception de la gestion différenciée, 17,2% de la population serait mitigée, 13,8% de la population aurait une mauvaise perception de la gestion différenciée et 10,3% de la population y serait indifférente.

Perception de la gestion différenciée dans les moyennes communes



Dans les moyennes communes, un nombre important de répondants ont indiqué ne pas connaître la perception de la gestion différenciée par les différentes catégories de personnes concernées par l'enquête. Les élus et les services espaces verts constituent de nouveau les catégories de personnes qui auraient la meilleure perception de la gestion différenciée : 57,3% pour les services espaces verts et 50% pour les élus. Au niveau de la population, la perception de la gestion différenciée semblerait assez mitigée : 23,2% des répondants l'estiment bonne, 2,4% mitigée, 12,2% mauvaise et 14,6% estiment que la population y est indifférente. Les autres services auraient soit une perception bonne (35,4%) soit ils y seraient indifférents (19,5%).

Perception de la gestion différenciée dans les petites communes

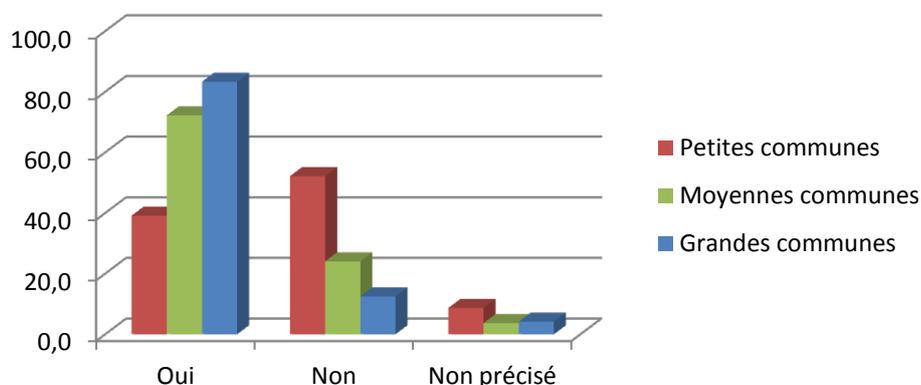


En ce qui concerne les petites communes, la majorité des répondants a indiqué ne pas connaître la perception des différentes catégories de personnes (entre 51,7% et 71,9% en fonction des catégories de personnes). La perception de la gestion différenciée par la population ne serait pas très positive. Seul 15,7% de la population en aurait une bonne perception, 2,2% une perception mitigée, 3,4% une mauvaise perception et 12,4% y serait indifférente. Au niveau des services espaces verts, 24,7% aurait une bonne perception de la gestion différenciée, 3,4% une mauvaise perception et 10,1% y seraient indifférents. Les autres services auraient pour 16,9% une bonne perception de la gestion différenciée, pour 3,4% une mauvaise perception et 7,9% y seraient indifférents. Les élus sont la catégorie de personnes qui semble avoir la meilleure perception de la gestion différenciée au niveau des communes puisque 34,8% en aurait une bonne perception. 5,6% en auraient une mauvaise perception et 7,9% y seraient indifférents.

Les élus et les services espaces verts, quelle que soit la catégorie de communes, semblent généralement avoir une bonne perception de la gestion différenciée. Cela semble logique étant donné qu'ils sont bien souvent à l'origine de la mise en place de la gestion différenciée sur un territoire. La population semble avoir une perception plus mitigée. Comme cela a déjà été mentionné plus tôt dans cette étude, plusieurs études antérieures ont démontré que la perception de la population n'était bien souvent pas aussi négative que ce que ne craindraient les élus/les agents techniques. La perception de la gestion différenciée par les autres services varie en fonction de la catégorie de communes : bonne pour les grandes communes, plutôt bonne ou indifférente dans les moyennes et petites communes.

Nous n'avons pas pu établir de lien entre la pratique de la gestion différenciée et la perception de la gestion différenciée dans les communes. Les communes qui ne pratiquent pas la gestion différenciée ont bien souvent indiqué qu'elles ne connaissaient pas la perception de la gestion différenciée sur leur commune, ce qui ne nous permet pas d'établir une distinction avec les communes qui la pratiquent.

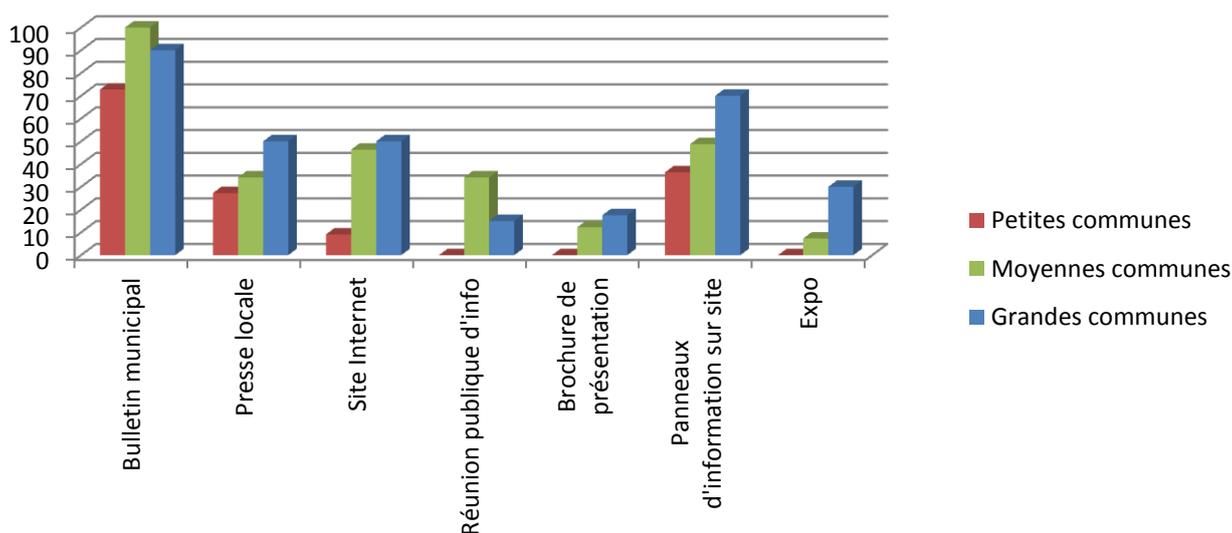
Démarche de communication envers le grand public



83% des grandes communes, 72,2% des moyennes communes et 39,1% des petites communes qui pratiquent la gestion différenciée ont mis en place une campagne de communication.

Dans les grandes et les moyennes communes, le nombre de supports de communication utilisés par commune varie de 1 à 7 avec une moyenne de 3,2 pour les grandes communes et 2,8 pour les moyennes communes. Dans les petites communes, le nombre de supports utilisés par commune varie de 1 à 3 avec une moyenne de 1,4.

Supports de communication utilisés



Le bulletin municipal est le support de communication le plus utilisé par les communes, toutes catégories confondues. Les communes privilégient ensuite la pose de panneaux d'information sur les sites concernés par la gestion différenciée. Les grandes et moyennes collectivités s'appuient ensuite largement sur la presse locale et leur site Internet pour communiquer sur cette thématique. La réunion

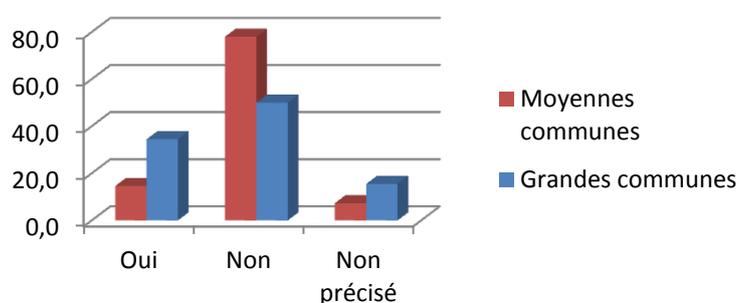
publique d'informations est également un outil populaire dans la catégorie des moyennes communes. Les grandes et moyennes communes ont aussi recours aux brochures de présentation et aux expositions sur la gestion différenciée. Dans les petites communes, outre le bulletin municipal et les panneaux d'informations sur site, la presse locale et le site Internet sont essentiellement utilisés.

83% des grandes communes et 72% des moyennes communes ont accompagné la mise en place de la gestion différenciée d'une démarche de communication. Cela paraît encore trop peu quand on sait que la communication est un élément clé pour l'acceptation de la gestion différenciée par la population. Les petites communes ont encore à faire en la matière. Dans une prochaine étude, il serait également intéressant de connaître la fréquence à laquelle les communes communiquent pour mieux évaluer l'impact de ces campagnes de communication. Il nous semble également important de mettre à disposition des communes, et plus particulièrement des petites communes qui disposent rarement d'un service communication avec des moyens dédiés, des outils de communication/sensibilisation qu'elles pourraient se réapproprier facilement et utiliser librement.

F-3- Participation aux journées de campagne sur la protection de l'environnement

Rappelons que les petites communes n'ont pas été interrogées sur leur participation à ces journées de campagne.

Participation aux journées de campagne



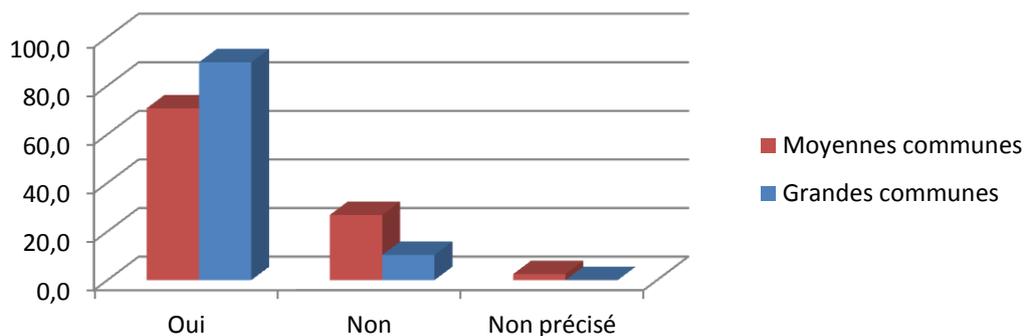
34,5% des grandes communes et 14,6% des moyennes communes participent régulièrement aux journées de campagne sur la protection de l'environnement. Les journées de campagne les plus fréquemment citées par les 2 catégories de communes sont la semaine du développement durable et l'opération « Nettoyons la nature »/ « Plages propres ».

La participation des communes aux journées de campagne sur la protection de l'environnement est encore assez faible. Ces journées bénéficient pourtant généralement d'une forte médiatisation, du fait de leur dimension nationale, qui pourrait profiter aux communes participantes. Il serait intéressant qu'elles développent davantage leur communication et proposent des actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité lors de ces journées.

F-4- Actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité

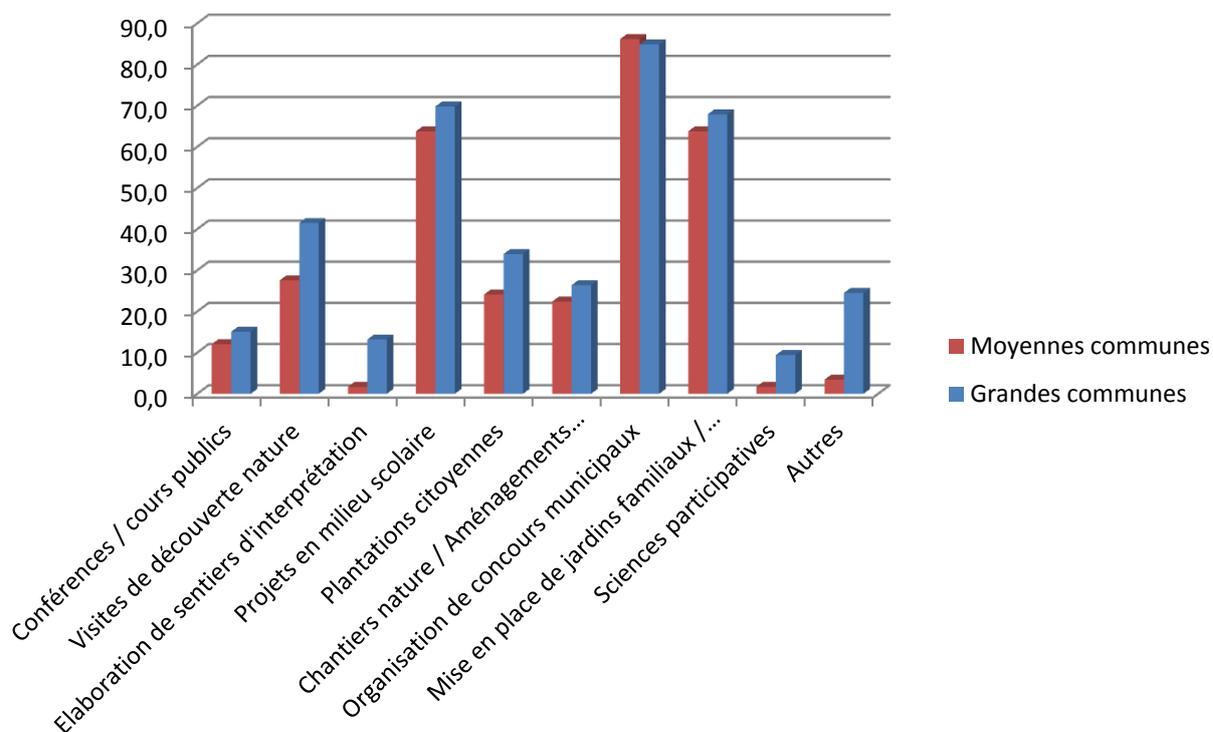
Rappelons que les petites communes n'ont pas été interrogées sur les actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité menées sur leur territoire.

Actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité



La majorité des communes mènent des actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité sur leur territoire. Elles sont en effet 89,7% de grandes communes et 70,7% de moyennes communes à développer ce type d'actions. Les communes développent de 1 à 9 actions différentes par commune avec une moyenne de 4 par grande commune et 3 par moyenne commune. Les actions peuvent prendre des formes très diverses :

Types d'actions mises en oeuvre



Les actions les plus couramment mises en place sont l'organisation de concours municipaux (84,9% des grandes communes et 86,2% des moyennes communes), le développement de projets avec les scolaires (69,8% des grandes communes et 63,8% des moyennes communes) et la mise en place de jardins familiaux / partagés (67,9% des grandes communes et 63,8% des moyennes communes). Viennent ensuite les visites de découverte nature, les plantations citoyennes et les chantiers nature. Les conférences/cours publics, les sentiers d'interprétation et le développement des sciences participatives sont encore peu nombreux, surtout dans les moyennes communes. D'autres actions ont également été citées mais de manière plus anecdotique.

La majorité des grandes et moyennes communes mettent en place des actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité. Celles-ci ne sont généralement pas en lien direct avec la gestion différenciée mais elles contribuent plus largement à la sensibilisation au développement durable ce qui favorise indirectement l'acceptation de la gestion différenciée par la population.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux grandes et moyennes communes

Annexe 2 : Questionnaire envoyé aux petites communes

Annexe 3 : Courrier d'accompagnement envoyé aux communes

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux grandes et moyennes communes

La gestion différenciée des espaces verts dans les communes du Nord-Pas-de-Calais

Questionnaire d'enquête



Nom de la commune :
Téléphone :
Site Internet de la commune :
Superficie approximative d'espaces verts : ha dont ha gérés par la commune
dont ha gérés par un prestataire
Nombre de personnes affectées à la gestion et à l'entretien des espaces verts :

Les réponses à ce questionnaire ont été apportées par :
Nom et fonction de l'interlocuteur :
Contact téléphonique :
Contact mail :

Typologie des espaces verts de la commune

1. Quels types d'espaces verts sont présents sur votre commune ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Parcs, jardins et squares
- Accompagnements de voies (voies de communication : voirie, voie ferrée, voie fluviale)
- Accompagnements de bâtiments publics (espace accessible au public ou non : mairie, caserne, musée)
- Accompagnements d'habitations (HLM municipaux, lotissements, ZAC)
- Etablissements industriels et commerciaux (abords centre commercial, zones artisanales, zones industrielles)
- Etablissements sociaux éducatifs (enseignement, maisons de quartier, résidences pour personnes âgées, maisons de jeunes, fermes d'éveil)
- Terrains de sport et espaces verts d'accompagnement
- Cimetières
- Camping (terrains de camping-caravaning, aires d'accueil aménagées, villages-vacances)
- Jardins familiaux / partagés
- Etablissements horticolas (établissements de production végétale à vocation publique)
- Espaces naturels aménagés (surfaces dont le mode d'entretien est sommaire : forêts, prairies, plans d'eau, dunes, etc.)
- Arbres d'alignement (sur sol minéral de voirie publique, seul, groupés alignés ou non, sur sol végétalisé, tous les arbres accompagnant la voie publique)

Pratiques de gestion des espaces verts

Connaissez-vous le concept de gestion différenciée des espaces verts ?

- Oui Non

A votre avis, la commune pratique-t-elle une gestion différenciée de ses espaces verts ?

- Oui Non

Si oui, depuis quand ?

Qui est à l'initiative de la démarche (élus, techniciens, ...) ?

2

Si non, pouvez-vous en préciser les raisons ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Manque de moyens humains | <input type="checkbox"/> Manque de formation |
| <input type="checkbox"/> Manque de moyens matériels | <input type="checkbox"/> Gestion différenciée en cours de réflexion |
| <input type="checkbox"/> Manque de moyens financiers | <input type="checkbox"/> Autres méthodes de gestion privilégiées |
| <input type="checkbox"/> Essai avorté | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Manque d'informations | |

Parmi ces techniques de végétalisation et de fleurissement, lesquelles pratiquez-vous sur votre commune ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Plantes vivaces | % du fleurissement total : |
| <input type="checkbox"/> Annuelles | % du fleurissement total : |
| <input type="checkbox"/> Bulbes | |
| <input type="checkbox"/> Prairies fleuries | |
| <input type="checkbox"/> Plantes grimpantes | |
| <input type="checkbox"/> Végétalisation des toitures | |
| <input type="checkbox"/> Arbustes à fleurs | |
| <input type="checkbox"/> Utilisation privilégiée d'espèces et d'essences locales | |

Parmi ces techniques de gestion et d'entretien des espaces verts, lesquelles pratiquez-vous sur votre commune ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- | | |
|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tonte différenciée | |
| <input type="checkbox"/> Fauchage tardif avec exportation | Nombre de fauches / an : |
| | Matériel utilisé : |
| <input type="checkbox"/> Limitation des tontes des accotements routiers | |
| <input type="checkbox"/> Eco-pâturage | |
| <input type="checkbox"/> Génie écologique via la création de mares, de zones humides, de prairies, etc. | |
| <input type="checkbox"/> Taille douce des ligneux | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

La commune a-t-elle mis en place un plan de gestion de ses espaces verts ?

- Oui Non

Si oui, depuis quand ?

La commune a-t-elle été accompagnée dans l'élaboration de son plan de gestion ?

- Oui Non

Si oui, précisez le nom de la structure d'accompagnement :

La commune a-t-elle mis en place un plan de gestion de son patrimoine arboré ?

- Oui Non

Si oui, depuis quand ?

La commune a-t-elle été accompagnée dans l'élaboration de son plan de gestion ?

- Oui Non

Si oui, précisez le nom de la structure d'accompagnement :

Si non, avez-vous mis en place d'autres mesures pour la gestion du patrimoine arboré ? Lesquelles ?

.....

Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement de votre politique de gestion des espaces verts ?

.....

.....

3

55

Pratiques d'utilisation des pesticides et politique de gestion de l'eau

Le personnel de la commune dispose-t-il du certificat DAPA (Distributeurs Applicateurs de Produits Antiparasitaires)?

- Oui Non

Si oui, combien de personnes en sont bénéficiaires ?

Le personnel de la commune a-t-il été formé à l'utilisation des pesticides ?

- Oui Non

Si oui, combien de personnes ont été formées et par quelle structure ?

Quelles sont les pratiques en matière d'usage ou de non-usage des pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) sur vos espaces ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Zéro pesticides partout depuis
- Zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contrainte(s) (cimetières, terrains de sport, etc.)
Précisez quel pourcentage de vos espaces est en zéro pesticides : depuis
- Précisez quels sont les espaces à contrainte(s) :
- Réduction engagée de l'usage des pesticides de % depuis
- Précisez quel pourcentage de vos espaces est concerné par cette baisse :
- Précisez quels sont les espaces concernés :
- Usage habituel des pesticides
- Désherbage manuel
- Désherbage thermique ou mécanique Type de matériel utilisé :
- Enherbement/végétation spontané
- Paillage / Mulch Type de paillage utilisé :
- Plantes couvre-sols
- Lutte biologique

La commune a-t-elle réalisé un plan de désherbage ?

- Oui Non

La commune est-elle signataire de la "Charte d'entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques" de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ?

- Oui Non

Si oui, précisez quel niveau la commune s'est-elle engagée à respecter (de 1 à 5)?

Parmi ces mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau, lesquelles avez-vous mis en place dans votre commune ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Utilisation de mulch ou de paillage
- Système de récupération des eaux de pluie Capacité (en litres) :
- Système d'arrosage intégré (type goutte à goutte)
- Limitation du nombre de suspensions, jardinières, bacs, etc.
- Utilisation de rétenteurs d'eau

Formation du personnel technique Espaces Verts

Le personnel technique Espaces Verts de la commune a-t-il bénéficié de formations ?

- Oui Non

Si oui, par quel(s) moyen(s) ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Interne
 CNFPT
 Organisme(s) de formation Le(s)quel(s) :
 Autres :

Si oui, pouvez-vous précisez sur quelle(s) thématique(s) ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Utilisation raisonnée des pesticides Nombre de personnes formées :
 Méthode de désherbage alternatif
 Techniques de fleurissement alternatif
 Techniques d'élagage
 Gestion différenciée
 Biodiversité
 Autres :

Pouvez-vous spécifier quels seraient les besoins du personnel en matière de formation ?

.....

Prise en compte de la biodiversité

La commune a-t-elle réalisé un inventaire de la biodiversité et/ou un diagnostic écologique sur son territoire ?

- Oui Non Si oui, en quelle année :

Si oui, précisez sur quels espaces :

La commune réalise-t-elle un suivi régulier de la biodiversité sur son territoire ?

- Oui Non

Si oui, précisez les protocoles / espèces suivi(e)s :

Les agents techniques sont-ils impliqués de manière active dans ce suivi ? Oui Non

La commune dispose-t-elle de programmes de protection d'espèces protégées ou menacées (aménagement de clochers d'église pour la nidification de la chouette effraie, protection des nids d'hirondelles, etc.) ?

- Oui Non

Si oui, un suivi scientifique est-il assuré ?

- Oui Non

Citez les espèces protégées :

Citez la/les structure(s) scientifique(s) d'appui :

Communication

Comment la gestion différenciée est-elle perçue sur la commune ?

	Bien	Mal	Indifférent	Je ne sais pas
Par la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par le service espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par les autres services municipaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par les élus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous accompagné la mise en place de la gestion différenciée d'une démarche de communication envers le grand public ?

- Oui Non

Si oui, par quel(s) moyen(s) ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Bulletin municipal Brochure de présentation
 Presse locale Panneaux d'informations sur site
 Site Internet Exposition
 Réunion publique d'information Autres :

La commune participe-t-elle activement aux journées de campagne sur la protection de l'environnement ?

- Oui Non

Si oui, précisez lesquelles et quelles actions sont menées lors de ces journées :

.....
.....

La commune mène-t-elle des actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Conférences / cours publics
 Visites de découverte nature
 Elaboration de sentiers d'interprétation
 Projets en milieu scolaire
 Précisez lesquels :
- Plantations citoyennes
 Chantiers nature / aménagements participatifs
 Organisation de concours municipaux (maisons fleuries, etc.)
 Le jardinage écologique/biologique est-il encouragé ? Oui Non
- Mise en place de jardins familiaux/partagés/d'insertion
 Le jardinage écologique/biologique est-il encouragé ? Oui Non
- Processus participatifs de collecte de données d'observation naturaliste par les habitants (sciences participatives)
 Précisez lesquels :
- Autres :

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Annexe 2 : Questionnaire envoyé aux petites communes

La gestion différenciée des espaces verts dans les communes du Nord-Pas-de-Calais

Questionnaire d'enquête



Nom de la commune :
Téléphone :
Site Internet de la commune :
Superficie approximative d'espaces verts : ha dont ha gérés par la commune
dont ha gérés par un prestataire
Nombre de personnes affectées à la gestion et à l'entretien des espaces verts :

Les réponses à ce questionnaire ont été apportées par :

Nom et fonction de l'interlocuteur :
Contact téléphonique :
Contact mail :

Pratiques d'utilisation des pesticides et politique de gestion de l'eau

Le personnel de la commune dispose-t-il du certificat DAPA (Distributeurs Applicateurs de Produits Antiparasitaires)?

- Oui Non

Si oui, combien de personnes en sont bénéficiaires ?

Le personnel de la commune a-t-il été formé à l'utilisation des pesticides ?

- Oui Non

Si oui, combien de personnes ont été formées et par quelle structure ?

Quelles sont les pratiques en matière d'usage ou de non-usage des pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) sur vos espaces ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Zéro pesticides partout depuis
- Zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contrainte(s) (cimetières, terrains de sport, etc.)
Précisez quel pourcentage de vos espaces est en zéro pesticides : depuis
Précisez quels sont les espaces à contrainte(s) :
- Réduction engagée de l'usage des pesticides de % depuis
Précisez quel pourcentage de vos espaces est concerné par cette baisse :
Précisez quels sont les espaces concernés :
- Usage habituel des pesticides
- Désherbage manuel
- Désherbage thermique ou mécanique Type de matériel utilisé :
- Enherbement/végétation spontanée
- Paillage / Mulch Type de paillage utilisé :
- Plantes couvre-sols
- Lutte biologique

La commune a-t-elle réalisé un plan de désherbage ?

- Oui Non

La commune est-elle signataire de la "Charte d'entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques" de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ?

- Oui Non

Si oui, précisez quel niveau la commune s'est-elle engagée à respecter (de 1 à 5)?

Parmi ces mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau, lesquelles avez-vous mis en place dans votre commune ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Utilisation de mulch ou de paillage
 Système de récupération des eaux de pluie Capacité (en litres) :
 Système d'arrosage intégrée (type goutte à goutte)
 Limitation du nombre de suspensions, jardinières, bacs, etc.
 Utilisation de rétenteurs d'eau

Pratiques de gestion des espaces verts

Connaissez-vous le concept de gestion différenciée des espaces verts ?

- Oui Non

A votre avis, la commune pratique-t-elle une gestion différenciée de ses espaces verts ?

- Oui Non Si oui, depuis quand ?

Si oui, qui est à l'initiative de la démarche (élus, techniciens, ...) ?

Si non, pouvez-vous en préciser les raisons ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Manque de moyens humains Manque de formation
 Manque de moyens matériels Gestion différenciée en cours de réflexion
 Manque de moyens financiers Autres méthodes de gestion privilégiées
 Essai avorté Autres :
 Manque d'informations

La commune a-t-elle mis en place un plan de gestion de ses espaces verts ?

- Oui Non

Si oui, depuis quand ?

La commune a-t-elle été accompagnée dans l'élaboration de son plan de gestion ?

- Oui Non

Si oui, précisez le nom de la structure d'accompagnement :

Parmi ces techniques de végétalisation et de fleurissement, lesquelles pratiquez-vous sur votre commune ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Plantes vivaces % du fleurissement total :
 Annuelles % du fleurissement total :
 Bulbes
 Prairies fleuries
 Plantes grimpantes
 Végétalisation des toitures
 Arbustes à fleurs
 Utilisation privilégiée d'espèces et d'essences locales

Parmi ces techniques de gestion et d'entretien des espaces verts, lesquelles pratiquez-vous sur votre commune ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Tonte différenciée
- Fauchage tardif avec exportation Nombre de fauches / an :
- Matériel utilisé :
- Limitation des tontes des accotements routiers
- Eco-pâturage
- Génie écologique via la création de mares, de zones humides, de prairies, etc.
- Taille douce des ligneux
- Autres :

La commune a-t-elle mis en place un plan de gestion de son patrimoine arboré ?

- Oui Non

Si oui, depuis quand ?

La commune a-t-elle été accompagnée dans l'élaboration de son plan de gestion ?

- Oui Non

Si non, avez-vous mis en place d'autres mesures pour la gestion du patrimoine arboré ? Lesquelles ?

.....

Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement à la gestion de vos espaces verts?

.....

Communication

Comment la gestion différenciée est-elle perçue sur la commune ?

	Bien	Mal	Indifférent	Je ne sais pas
Par la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par le service espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par les autres services municipaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par les élus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous accompagné la mise en place de la gestion différenciée d'une démarche de communication envers le grand public ?

- Oui Non

Si oui, par quel(s) moyen(s) ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Bulletin municipal
- Presse locale
- Site Internet
- Réunion publique d'information
- Brochure de présentation
- Panneaux d'informations sur site
- Exposition
- Autres :

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Questionnaire à retourner à l'association Nord Nature Chico Mendès - 7, rue Adolphe Casse 59000 Lille
 Tél : 03.20.12.85.00 Fax : 03.20.91.01.73 Mail : contact@nn-chicomendes.org

Annexe 3 : Courrier d'accompagnement envoyé aux communes



Etat des lieux de la gestion différenciée des espaces verts en Nord-Pas-de-Calais

La gestion des espaces verts est un enjeu important pour les collectivités et pour tous les acteurs ayant un impact sur ces espaces (gestionnaires, techniciens, élus, habitants, etc.). Depuis 1999, l'association Nord Nature Chico Mendès pilote la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais qui a pour but de sensibiliser à une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et d'accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'une telle gestion.

Après une première enquête bilan réalisée en 2007, nous souhaitons faire un **nouvel état des lieux de la gestion différenciée** dans notre Région. Nous réalisons donc une enquête, **soutenue par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, afin d'analyser les pratiques "espaces verts" des collectivités.**

Afin que l'étude soit la plus représentative possible, nous avons constitué un échantillon de collectivités à interroger de manière aléatoire. **Votre commune fait partie de l'échantillon sélectionné. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint.**

L'analyse de la situation régionale sera basée sur les réponses au questionnaire. Cette étude doit nous permettre d'évaluer l'implantation du concept de gestion différenciée sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, de dresser un bilan régional des pratiques de désherbage et de mieux cerner les nouveaux besoins des collectivités en matière de gestion des espaces verts. Nous pourrons ainsi répertorier les communes qui ont entrepris une démarche de gestion différenciée sur leur territoire et tracer leurs profils. Nous pourrons mesurer le degré de réceptivité des collectivités aux différents outils élaborés régionalement de manière à atteindre les objectifs fixés par le plan Ecophyto 2018. Enfin, nous pourrons orienter notre action future en vue de mieux répondre aux besoins des collectivités. Même si vous ne pratiquez pas la gestion différenciée sur votre territoire, votre réponse au questionnaire est importante.

Votre participation nous est précieuse afin d'obtenir des résultats représentatifs !

Merci de nous retourner le questionnaire rempli **pour le 15 juin 2013 au plus tard** par mail, par courrier ou par fax à

Nord Nature Chico Mendès
7, rue Adolphe Casse 59000 Lille
Tél : 03 20 12 85 00 / Fax : 03 20 91 01 73
Mail : contact@nn-chicomendes.org

